**Parlement européen**
2024-2029

*Commission spéciale sur la crise du logement dans l'Union européenne*

**2025/2070(INI)**

22.10.2025

# AMENDEMENTS
# 601 - 900

**Projet de rapport**
**Borja Giménez Larraz**
(PE772.037v01-00)

Crise du logement dans l'Union européenne, dans le but de proposer des solutions pour un logement décent, durable et abordable
(2025/2070(INI))

AM_Com_NonLegReport

**Amendement 601**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées pour la population locale; souligne l'importance de promouvoir des stratégies urbaines intégrées; demande que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux; | 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées pour la population locale; souligne l'importance de promouvoir des stratégies urbaines intégrées; demande que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux; ***relève également que, bien que les zones urbaines et industrielles soient particulièrement touchées, la crise du logement s'étend à toutes les régions, en particulier celles qui souffrent de handicaps géographiques permanents, comme les zones rurales et intérieures, les îles, les régions ultrapériphériques, les régions frontalières où les navetteurs sont nombreux, et les zones côtières et reculées, en particulier celles en proie à un déclin démographique;*** |

Or. en

**Amendement 602**
**Andreas Schieder**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|

| | |
|---|---|
| 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées pour la population locale; souligne l'importance de promouvoir des stratégies urbaines intégrées; demande que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux; | 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées pour la population locale; souligne l'importance de promouvoir des stratégies urbaines intégrées; demande que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux; ***invite l'Union et ses États membres à promouvoir des programmes de logement coopératifs et à profit limité ainsi que d'autres solutions locales, car ces approches réduisent les coûts, renforcent les quartiers et garantissent que tous les citoyens ressentent un véritable intérêt dans leurs villes et leurs régions; invite à la cogestion et à la participation de la société civile et des principales parties prenantes, telles que les résidents et les locataires;*** |

Or. en

**Amendement 603**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées pour la population locale; souligne l'importance de promouvoir des stratégies urbaines intégrées; demande que les autorités locales aient un accès direct aux | 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées pour la population locale; souligne l'importance de promouvoir des stratégies urbaines intégrées ***qui englobent l'éducation, les soins de santé, les*** |

fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux;

***infrastructures et les loisirs, en particulier dans les zones rurales, insulaires, densément peuplées et dépeuplées, en veillant à ce que les défis démographiques, tels que le vieillissement de la population et la pénurie de main-d'œuvre, soient effectivement pris en considération dans l'élaboration des politiques à tous les niveaux***; demande que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux;

Or. en

**Amendement 604**
**Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées pour la population locale; souligne l'importance de promouvoir des stratégies urbaines intégrées; demande que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux; | 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées pour la population locale; souligne l'importance de promouvoir des stratégies urbaines intégrées***, notamment le développement de services essentiels tels que l'eau et l'électricité, les infrastructures, l'éducation et la santé***; demande que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux; ***suggère une coopération intercommunale ou, le cas échéant, des fusions volontaires de communes afin d'accroître l'efficacité administrative et d'accélérer les processus liés à la planification en matière de*** |

***logement et à l'octroi de permis de construire;***

Or. en

**Amendement 605**
**Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jorge Buxadé Villalba, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées pour la population locale; souligne ***l'importance de promouvoir*** des stratégies ***urbaines intégrées***; demande que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux; | 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées pour la population locale; souligne ***que les autorités locales doivent avoir la liberté de décider*** des stratégies ***les plus appropriées sans être soumises à de nouvelles obligations bureaucratiques imposées au niveau de l'Union***; demande que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux; ***souligne que le rôle de l'Union doit rester celui d'un soutien, axé sur la réduction des obstacles administratifs, le partage des bonnes pratiques et la fourniture d'une assistance technique, plutôt que sur la réglementation de la prise de décision à l'échelle locale;*** |

Or. en

**Amendement 606**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées pour la population locale; souligne l'importance de promouvoir des stratégies urbaines intégrées; demande que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux; | 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées pour la population locale***; invite l'Union et ses États membres à promouvoir des incitations à destination des communes et des régions afin qu'elles encouragent et soutiennent la construction de nouveaux logements résidentiels sur leur territoire***; souligne l'importance de promouvoir des stratégies urbaines intégrées; demande que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux; |

Or. en

**Amendement 607**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées pour la population locale; souligne l'importance de promouvoir des stratégies urbaines intégrées; ***demande*** que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union ***en faveur du logement*** et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux; | 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées pour la population locale; souligne l'importance de promouvoir des stratégies urbaines intégrées; ***souligne qu'il est primordial de veiller à ce*** que les autorités locales aient un accès direct ***et ciblé*** aux fonds de l'Union et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux***, ce qui leur*** |

***permet d'agir rapidement pour relever les défis en matière de logement***;

Or. en

**Amendement 608**
**Oihane Agirregoitia Martínez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par ***les autorités locales et régionales*** pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées pour la population locale; souligne l'importance de promouvoir des stratégies urbaines intégrées; demande que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux; | 3. invite l'Union et ses États membres à respecter ***les compétences des autorités locales et régionales*** et souligner le rôle essentiel joué par ***ces dernières*** pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées pour la population locale; souligne l'importance de promouvoir des stratégies urbaines intégrées; demande que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et ***à des fonds permanents destinés à soutenir la construction de logements abordables, et qu'elles*** soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux; |

Or. es

**Amendement 609**
**Nils Ušakovs**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées | 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement***, y compris la nécessité de*** |

| | |
|---|---|
| pour la population locale; souligne l'importance de promouvoir des stratégies urbaines intégrées; demande que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux; | ***rénover le parc immobilier existant,*** et concevoir des mesures ciblées pour la population locale; souligne l'importance de promouvoir des stratégies urbaines intégrées; demande que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux; |

Or. en

**Amendement 610**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées pour la population locale; souligne l'importance de promouvoir des stratégies urbaines intégrées; demande que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux; | 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées pour la population locale; souligne l'importance de promouvoir des stratégies urbaines intégrées; demande que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux***, dans la mesure du possible***; |

Or. en

**Amendement 611**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et ***concevoir*** des mesures ciblées pour la population locale; souligne l'importance de promouvoir des stratégies urbaines intégrées; demande que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux; | 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et ***contribuer aux stratégies nationales en concevant*** des mesures ciblées pour la population locale; souligne l'importance de promouvoir des stratégies urbaines intégrées; demande que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux; |

Or. en

**Amendement 612**
**Martin Hojsík, Brigitte van den Berg**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées pour la population locale; souligne l'importance de promouvoir des stratégies urbaines intégrées; demande que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux; | 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées pour la population locale; souligne l'importance de ***créer et*** promouvoir des stratégies urbaines intégrées; demande que les autorités locales ***et régionales*** aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux; |

Or. en

**Amendement 613**
**Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Ciaran Mullooly**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées pour la population locale; souligne l'importance de promouvoir des stratégies urbaines intégrées; demande que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux; | 3. invite l'Union et ses États membres à respecter et souligner le rôle essentiel joué par les autorités locales et régionales pour cerner les besoins en matière de logement et concevoir des mesures ciblées pour la population locale; souligne l'importance de ***créer et*** promouvoir des stratégies urbaines intégrées; demande que les autorités locales aient un accès direct aux fonds de l'Union en faveur du logement et soient habilitées à les gérer, en raison de leur proximité avec les réalités des besoins locaux; |

Or. en

**Amendement 614**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***3 bis. estime que, dans les zones souffrant d'une grave pénurie de logements résidentiels, les autorités locales et nationales devraient avoir la possibilité d'instaurer des moratoires temporaires sur l'acquisition de logements à des fins non résidentielles ou d'investissement pur, en tant que mesure nécessaire pour contrer la dynamique spéculative, réduire la pression sur la pénurie de logements résidentiels disponibles et préserver ainsi l'accès à des logements à des fins résidentielles;*** |

Or. en

**Amendement 615**
**Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Lara Magoni, Nora Junco García**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***3 bis. souligne la nécessité de prendre des mesures d'urgence dans le cadre existant de l'Union afin de relever les défis urgents en matière de logement et invite la Commission à promouvoir la mise en place d'une procédure européenne «accélérée» pour l'accès aux instruments financiers de l'Union consacrés au logement, à l'intention des autorités locales qui peuvent démontrer l'existence d'une situation d'urgence certifiée en matière de logement;*** |

Or. en

**Amendement 616**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***3 bis. constate que certaines autorités locales dans les États membres ne disposent pas de ressources et de pouvoirs suffisants et demande à cet égard la pleine application de la charte européenne de l'autonomie locale dans toute l'Union afin de garantir que les autorités locales disposent de pouvoirs et de ressources*** |

***suffisants pour fournir des logements sociaux dans leurs communautés;***

Or. en

**Amendement 617**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***3 ter. souligne que l'acquisition publique du parc immobilier existant doit devenir une priorité stratégique essentielle, en mettant l'accent sur le rôle des autorités publiques, en particulier au niveau local et régional, dans l'augmentation active de l'offre de logements abordables grâce à des achats ciblés, afin de contrer la dynamique spéculative et d'empêcher une concentration excessive de la propriété; souligne l'intérêt d'introduire ou de renforcer des mécanismes, tels que les droits de préemption, afin de garantir que les logements restent entre les mains d'acteurs servant l'intérêt public;*** |

Or. en

**Amendement 618**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3 quater (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***3 quater. considère qu'il est essentiel de traiter plus efficacement la question des fonds non réclamés de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) et que la Commission adopte des mesures*** |

***d'urgence pour faciliter leur utilisation rapide et efficace par les collectivités locales et régionales afin de garantir un logement décent, durable et abordable aux personnes dans le besoin;***

Or. en

**Amendement 619**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 3 quinquies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***3 quinquies. souligne que la Commission devrait également fournir un soutien technique, financier et en matière de renforcement des capacités accru et ciblé aux autorités locales et régionales, en mettant particulièrement l'accent sur les petites et moyennes municipalités et les zones rurales, afin d'améliorer leur gestion des fonds liés au logement et leur capacité d'absorption, et ainsi améliorer la fourniture de logements décents, abordables et durables;*** |

Or. en

**Amendement 620**
**Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, | 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, |

| | |
|---|---|
| pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; | pour développer les projets de logement durable et abordable***, en favorisant des structures administratives plus intégrées, capables de générer des synergies entre les petites municipalités et de répondre aux défis démographiques et au dépeuplement***; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; ***souligne la nécessité de relever les défis particuliers, tels que les restrictions en matière d'urbanisme, les limitations techniques et les difficultés liées à l'utilisation de matériaux biosourcés, auxquels sont confrontées ces zones dans le cadre des politiques du logement, en raison du risque élevé de déclin démographique et de l'intense migration des zones rurales vers les zones urbaines au cours des dernières décennies;*** |

Or. en

**Amendement 621**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru | 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru |

| | |
|---|---|
| des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; | des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; ***demande de promouvoir le développement urbain durable, d'utiliser les investissements dans les friches industrielles pour construire des logements abordables et de privilégier, dans la mesure du possible, l'utilisation des fonds de l'Union pour rénover les logements situés dans les centres historiques des villes et villages afin de préserver le mode de vie, les traditions, l'histoire et l'identité européens dans nos villes et villages;*** demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; |

Or. en

**Amendement 622**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de | 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de |

| | |
|---|---|
| gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; | gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; ***demande qu'une attention particulière soit accordée aux investissements dans le logement abordable dans les zones rurales grâce à une approche politique multigénérationnelle, comprenant des mesures spécifiques visant à encourager le droit de rester, à renforcer l'attractivité des zones rurales pour les jeunes familles et à proposer des solutions de logement adaptées aux personnes âgées;*** demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; |
| | Or. en |

**Amendement 623**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 4. demande de ***promouvoir la simplification et un développement accru des*** capacités ***au moyen d'une approche de*** gouvernance multi-niveaux***, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de*** logement ***durable et*** abordable***; invite la Commission à publier des bonnes*** | 4. ***considère qu'il est primordial de disposer d'une politique de cohésion plus forte et plus solide pour soutenir toutes les régions de l'Union en matière de logement abordable, durable et décent, en s'appuyant sur les cadres de gestion partagée et stratégiques à long terme existants et bien établis, en garantissant*** |

***pratiques à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le*** logement ***concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard***;

***des règles et des procédures administratives rationalisées, une consultation et une participation adéquates des autorités locales et régionales, des organisations de la société civile et des PME dans la planification, la conception, le suivi et la mise en œuvre des projets;*** demande de ***renforcer les*** capacités ***en améliorant la*** gouvernance multi-niveaux ***et le principe de partenariat, ainsi qu'en veillant à ce que tout investissement dans le*** logement abordable ***soit également un investissement écologique et durable dans des bâtiments hautement efficaces pouvant être pris en considération dans la contribution à la lutte contre le changement climatique; soutient pleinement la poursuite de l'initiative urbaine européenne (IUE) et l'extension de l'initiative URBACT afin d'y inclure l'accessibilité au*** logement;

Or. en

**Amendement 624**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans | 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement***; estime que des connexions avec les capitales, les grandes*** |

les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard;

***villes et les centres urbains pourraient contribuer à lutter contre le dépeuplement, tout en augmentant le nombre de logements disponibles sur le marché***; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard;

Or. en

**Amendement 625**
**Martin Hojsík**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques ***à cet égard, axées sur*** les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques ***pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine***; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; | 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités***, notamment aux niveaux national et local,*** au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à ***promouvoir la coopération et*** à publier des bonnes pratiques ***reflétant la diversité des défis auxquels sont confrontées les autorités nationales, régionales et locales, notamment le surtourisme et la gentrification, ainsi que les difficultés rencontrées dans*** les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement***, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques***; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques***, y compris*** |

| | |
|---|---|
| | ***la location sociale de véhicules électriques***; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; |

Or. en

**Amendement 626**
**Brigitte van den Berg, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques ***à cet égard, axées sur*** les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques ***et pour la coopération transfrontière à cet égard***; | 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités***, notamment aux niveaux national et local,*** au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à ***promouvoir la coopération et à*** publier des bonnes pratiques ***reflétant la diversité des défis auxquels sont confrontées les autorités nationales et locales, notamment le surtourisme et la gentrification, ainsi que les difficultés rencontrées dans*** les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement***, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques***; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques; |

Or. en

**Amendement 627**
**Barry Cowen, Brigitte van den Berg**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques ***à cet égard,*** axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; | 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités***, notamment aux niveaux national et local,*** au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à ***promouvoir la coopération et à*** publier des bonnes pratiques ***reflétant la diversité des défis auxquels sont confrontées les autorités nationales et locales; recommande l'adoption de politiques adaptées*** axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; |

Or. en

**Amendement 628**
**Isabelle Le Callennec**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|

| | |
|---|---|
| 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; | 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; ***demande que des mesures spécifiques soient appliquées aux régions ultrapériphériques, en tenant compte de leurs conditions climatiques et du marché local de la construction;*** |

Or. en

**Amendement 629**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, | 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, |

| | |
|---|---|
| axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; | axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement ***pour éviter que les futures politiques du logement n'aient pour effet secondaire le dépeuplement***; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; |

Or. en

**Amendement 630**
**Nils Ušakovs**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; | 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable***, y compris la nécessité de rénover le parc immobilier existant***; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement***, qui réponde à la fois aux besoins en matière de construction et de*** |

***rénovation,*** concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard;

Or. en

**Amendement 631**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; | 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard***,*** ***étayé par une étude sur les conditions de vie dans ces régions d'Europe***; |

Or. en

**Amendement 632**
**György Hölvényi, Pál Szekeres**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; | 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques***, en mettant particulièrement l'accent sur les questions de logement pour les jeunes et les personnes âgées*** à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; |

Or. en

**Amendement 633**
**Ciaran Mullooly, Brigitte van den Berg**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, | 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, |

| | |
|---|---|
| axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; | axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement***, comprenant des solutions de chauffage durables pour les consommateurs non raccordés au réseau,*** concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; |

Or. en

**Amendement 634**
**Julie Rechagneux, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Rachel Blom**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; | 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques ***non contraignantes*** à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique ***non contraignant*** pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération |

transfrontière à cet égard;

Or. fr

**Amendement 635**
**Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, György Hölvényi, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova, Rachel Blom**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; | 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques ***non contraignantes*** à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique ***non contraignant*** pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; |

Or. en

**Amendement 636**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; | 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable***, accessible*** et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard; |

Or. en

**Amendement 637**
**Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, | 4. demande de promouvoir la simplification et un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable***, social*** et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques |

axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard;

à cet égard, axées sur les zones dépeuplées et en cours de dépeuplement; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération transfrontière à cet égard;

Or. en

**Amendement 638**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 4. demande de promouvoir ***la simplification et*** un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, axées sur les zones ***dépeuplées et en cours de dépeuplement***; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la | 4. demande de promouvoir un développement accru des capacités au moyen d'une approche de gouvernance multi-niveaux, comprenant des mesures administratives et numériques, pour développer les projets de logement durable et abordable; invite la Commission à publier des bonnes pratiques à cet égard, axées sur les zones ***densément peuplées***; appelle de ses vœux la promotion de projets de connectivité dans les zones rurales, les régions frontalières, insulaires et ultrapériphériques pour garantir le droit à rester et permettre aux populations locales de vivre dans leurs terres d'origine; demande à la Commission d'élaborer un plan spécifique pour le logement concernant les régions rurales, insulaires et ultrapériphériques et pour la coopération |

| | |
|---|---|
| coopération transfrontière à cet égard; | transfrontière à cet égard; |

Or. en

**Amendement 639**
**Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jorge Buxadé Villalba, Jaroslav Bžoch, Tomáš Kubín**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***4 bis. souligne la nécessité de simplifier les règles et de promouvoir la numérisation des procédures liées au logement, tout en renforçant les capacités des autorités locales, en particulier dans les zones rurales et en cours de dépeuplement; souligne que la responsabilité principale doit rester celle des États membres et des municipalités, tandis que le rôle de l'Union devrait se limiter à fournir un soutien financier, à partager les bonnes pratiques et à émettre des recommandations non contraignantes; souligne qu'il importe de donner la priorité aux investissements dans les municipalités rurales et de petite taille, notamment dans les projets de connectivité et d'infrastructure, afin de permettre aux citoyens, en particulier aux jeunes familles, de rester et de vivre dans leur lieu d'origine;*** |

Or. en

**Amendement 640**
**Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***4 bis. souligne la nécessité d'une stratégie globale pour les zones urbaines afin de faire face aux risques de touristification, en reconnaissant que la croissance incontrôlée des locations à court terme menace le tissu social, l'accessibilité financière et la viabilité à long terme des villes, et souligne que des mesures sont nécessaires pour préserver les logements des résidents ainsi que la diversité et la vitalité des communautés urbaines; souligne en outre l'importance de prendre en considération la gentrification dans les politiques d'urbanisme et de régénération urbaine, en veillant à ce que les efforts de revitalisation n'entraînent pas le déplacement des résidents ou la perte de logements abordables;*** |

Or. en

**Amendement 641**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***4 bis. invite à renforcer la gouvernance à plusieurs niveaux en matière de logement, où les instances nationales, régionales et locales œuvrent à une vision commune à long terme, ont des missions claires, partagent les responsabilités et mettent en œuvre des stratégies intégrées; invite les États membres à élaborer des stratégies nationales contraignantes en matière de logement, en collaboration avec les acteurs de tous les niveaux, en intégrant la vision à long terme et en s'appuyant sur le soutien et les fonds de l'Union;*** |

Or. en

**Amendement 642**
**Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***4 bis. invite la Commission européenne et la BEI à fournir, si nécessaire, une assistance technique et financière aux autorités locales et régionales, en particulier dans les petites et moyennes municipalités et les zones rurales qui ont encore besoin d'un soutien au renforcement des capacités, afin de les aider à élaborer des plans de développement globaux et durables qui répondent efficacement aux besoins en matière de logement;*** |

Or. en

**Amendement 643**
**Oihane Agirregoitia Martínez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***4 bis. demande que, face à la spéculation, la fonction sociale du logement soit considérée comme prioritaire, qu'elle soit placée au centre de l'agenda social européen et que la convergence territoriale et la cohésion sociale soient encouragées;*** |

Or. es

**Amendement 644**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***4 ter. soutient les stratégies intégrées de développement territorial et local, au moyen d'approches collaboratives et participatives, telles que décrites dans la vision à long terme pour les zones rurales de l'Union, visant à rendre ces zones résilientes, en accordant la plus grande importance à la rénovation durable du parc immobilier afin de favoriser la revitalisation des zones rurales dépeuplées et de garantir le droit des personnes à rester dans leurs collectivités locales, en donnant la priorité aux investissements dans des solutions de logement communautaires, associés à un soutien financier pour l'amélioration de la connectivité numérique, des transports publics abordables et des infrastructures vertes;*** |

Or. en

**Amendement 645**
**Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***4 ter. souligne la nécessité de relever les défis particuliers des zones rurales, isolées et montagneuses dans les politiques de logement, en raison du risque élevé de déclin démographique; demande un soutien adéquat pour les propriétaires âgés dans ces régions, car ils sont souvent confrontés à des défis particuliers; invite*** |

***la Commission européenne à améliorer la disponibilité et l'attractivité des logements ruraux grâce à des plateformes communautaires, à libérer les propriétés vacantes et à soutenir des solutions de logement intergénérationnelles et flexibles;***

Or. en

**Amendement 646**
**Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4 quater (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***4 quater. demande à la Commission européenne de prendre en considération les trois principaux facteurs qui alimentent la crise du logement rural, tels que soulignés dans le webinaire sur les bonnes pratiques organisé dans le cadre du pacte rural[1]: 1. la financialisation du logement rural, qui affecte l'accessibilité financière, car les investisseurs externes influencent les prix, rendant plus difficile l'accès au logement et aux terrains pour les résidents locaux; 2. la mobilité résidentielle accrue, qui crée des déséquilibres entre l'offre et la demande de logements, en particulier pour les nouveaux arrivants et les travailleurs saisonniers; 3. la gentrification sélective dans certaines zones entraîne une augmentation de la valeur des biens immobiliers, ce qui chasse les résidents ruraux de longue date et limite l'accès à des logements abordables;*** |

Or. en

**Amendement 647**

**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4 quater (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***4 quater. invite la Commission à coopérer avec les autorités de gestion des fonds de la politique de cohésion aux niveaux national et régional, à les encourager et à les soutenir afin qu'elles profitent de l'examen à mi-parcours de la politique de cohésion pour la période de programmation 2021-2027 afin d'au moins doubler les fonds prévus pour les politiques du logement; estime qu'une révision des dispositions pertinentes relatives au Fonds de cohésion est nécessaire pour permettre de soutenir les investissements dans le logement abordable au-delà de ceux liés à la promotion de l'efficacité énergétique ou de l'utilisation des énergies renouvelables;*** |

Or. en

**Amendement 648**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4 quinquies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***4 quinquies. rappelle que la situation du logement est encore plus grave dans les régions ultrapériphériques et les îles, qui nécessitent une attention et des investissements particuliers pour surmonter la crise du logement, notamment en ce qui concerne les logements informels, les droits de propriété et l'accès à l'eau ou la protection contre les effets néfastes du changement climatique;*** |

Or. en

**Amendement 649**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 4 sexies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***4 sexies. invite la Commission à proposer un «statut des îles de l'Union», assorti d'un «pacte pour les îles», similaire au pacte rural, visant à reconnaître l'insularité comme une caractéristique distinctive, et établissant des mécanismes de financement et des mesures politiques spécifiques afin d'aider les îles à faire face aux coûts supplémentaires liés à l'insularité et garantir ainsi des logements abordables, durables et décents dans les îles pour les personnes dans le besoin;*** |

Or. en

**Amendement 650**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| ***Augmentation de l'offre*** | ***supprimé*** |

Or. en

**Amendement 651**
**Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| ***Augmentation de l'offre*** | ***Améliorer l'accès au logement et le rendre plus abordable*** |

Or. en

**Amendement 652**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| ***Augmentation de l'offre*** | ***Nouvelle partie. Faire du logement un droit fondamental*** |

Or. en

**Amendement 653**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***invite l'Union à reconnaître le logement comme un droit fondamental inaliénable qui doit être garanti à tous les citoyens, quel que soit leur statut;*** |

Or. en

**Amendement 654**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***Démanteler la financialisation et la spéculation*** |

Or. en

**Amendement 655**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***invite la Commission à encourager les États membres à mettre en œuvre des mesures plus strictes de protection des locataires afin d'éliminer les relations abusives avec les propriétaires et de permettre aux locataires d'exercer leurs droits; estime que ces mesures devraient notamment, mais pas exclusivement, viser à renforcer les droits collectifs des locataires en consolidant leur rôle au sein des associations de propriétaires et en reconnaissant leur participation à l'élaboration des politiques locales en matière de logement;*** |

Or. en

**Amendement 656**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima**

**Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Hanna Gedin, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 quater (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***invite les États membres à mettre en œuvre des mesures de protection pour les personnes incapables de payer leur loyer, notamment en interdisant les expulsions pour non-paiement du loyer lorsqu'aucune solution de remplacement décente ne peut être proposée; demande la mise en place d'un moratoire européen sur les expulsions en hiver et de mesures de protection spéciales pour garantir que les enfants ne soient pas expulsés;*** |

Or. en

**Amendement 657**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 quinquies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***invite les États membres à lutter contre la criminalisation de l'occupation collective de logements vacants; invite les États membres à encourager la réhabilitation des bâtiments abandonnés ou délibérément négligés par les associations du secteur tertiaire au moyen d'appels à projets publics;*** |

Or. en

**Amendement 658**

**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 sexies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***demande la création d'une garantie locative universelle afin de protéger les locataires contre les chocs financiers, de prévenir les expulsions et d'assurer la stabilité du logement; demande que cette garantie soit soutenue par un financement public approprié;*** |

Or. en

**Amendement 659**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 septies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***demande à la Commission européenne d'inclure, dans son plan pour des logements abordables, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie efficace de lutte contre le sans-abrisme, avec pour objectif son éradication d'ici 2030; invite la Commission à s'inspirer de l'approche du «logement avant tout», qui consiste à fournir le plus rapidement possible un logement inconditionnel et permanent aux personnes sans domicile, parallèlement à d'autres formes d'aide sociale;*** |

Or. en

**Amendement 660**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 octies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***demande à l'Union de reconnaître le logement comme une question d'intérêt public; encourage les États membres à accélérer la réhabilitation des bâtiments insalubres au moyen d'acquisitions à l'amiable ou, si nécessaire, d'expropriations, dans le but de les convertir en espaces de vie dynamiques et de lutter contre la gentrification;*** |

Or. en

**Amendement 661**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 nonies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***encourage les États membres à mettre en œuvre des mesures de contrôle des loyers lorsque celles-ci contribuent à réduire les prix des loyers;*** |

Or. en

**Amendement 662**

**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 decies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***Nouvelle partie. Promotion du logement public et social*** |

Or. en

**Amendement 663**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 undecies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***reconnaît que l'augmentation du parc de logements publics et sociaux est essentielle pour faire face à la crise du logement; invite la Commission à proposer un plan européen pour la construction de logements publics et sociaux visant à réduire les inégalités en introduisant une exigence de 30 % de logements sociaux et très sociaux dans les nouveaux aménagements, et de 40 % dans les zones à forte demande;*** |

Or. en

**Amendement 664**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 duodecies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***invite les États membres, avec le soutien des agences foncières publiques, à coordonner la transformation des bâtiments dégradés et vacants dans les zones à forte demande en logements publics diversifiés (y compris des logements très sociaux, des baux solidaires et des logements intermédiaires), en garantissant la qualité et la présence d'équipements multiservices;*** |

Or. en

**Amendement 665**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 terdecies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***encourage les États membres, lorsqu'ils déterminent l'emplacement des logements les plus sociaux, à privilégier les zones considérées comme aisées afin de favoriser la mixité sociale;*** |

Or. en

**Amendement 666**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 quaterdecies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***invite les États membres et les autorités locales à interdire la privatisation des logements sociaux, sauf dans les cas où le locataire actuel acquiert le bien;*** |

Or. en

**Amendement 667**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 quindecies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***invite la Commission à augmenter considérablement les fonds européens alloués dans le prochain cadre financier pluriannuel au financement de projets à petite et grande échelle par l'intermédiaire des banques publiques d'investissement nationales;*** |

Or. en

**Amendement 668**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 sexdecies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***Nouvelle partie. Promouvoir l'accession à*** |

***la propriété sans spéculation***

Or. en

**Amendement 669**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 septdecies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***invite la Commission à faire de la lutte contre la spéculation immobilière et locative une priorité absolue; invite les États membres à créer une «charte des promoteurs» précisant le prix de vente moyen maximal et l'échelle de prix applicable dans une zone définie; invite à l'introduction de normes écologiques et sociales pour toutes les nouvelles constructions; demande que la priorité soit donnée à l'acquisition d'un logement pour les demandeurs résidant dans la commune concernée;*** |

Or. en

**Amendement 670**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 octodecies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***invite les États membres et les autorités locales à promouvoir l'accession à la propriété assistée, en y associant des*** |

***clauses visant à lutter contre la spéculation afin d'empêcher la revente à court terme et les plus-values excessives;***

Or. en

**Amendement 671**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 novodecies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***demande à la Commission de créer un registre européen de transparence pour les transactions immobilières afin de détecter les opérations de blanchiment d'argent dans le secteur immobilier et de contrer la position de plus en plus dominante des fonds d'investissement sur le marché du logement;*** |

Or. en

**Amendement 672**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 vicies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***demande aux États membres de lutter contre la multipropriété excessive par une politique fiscale équitable et dissuasive afin de prévenir toute forme de spéculation immobilière;*** |

Or. en

**Amendement 673**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 unvicies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***Nouvelle partie. Limiter les locations à court terme*** |

Or. en

**Amendement 674**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 duovicies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***invite la Commission, les États membres et les autorités locales à tenir compte, dans les futures politiques publiques relatives à la réglementation des locations à court terme, des conclusions de l'arrêt rendu en 2020 par la Cour de justice de l'Union européenne dans l'affaire Cali Apartments SCI (affaires jointes C-724/18 et C-727/18), qui confirme que la lutte contre la pénurie de logements constitue un motif d'intérêt général prépondérant susceptible de justifier une réglementation proportionnée des locations de courte durée;*** |

Or. en

**Amendement 675**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 tervicies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***invite la Commission à proposer une nouvelle directive visant à réglementer de manière équitable les locations de courte durée, en tenant compte des défis similaires auxquels sont confrontées les villes et les États membres, tout en fournissant aux municipalités les outils nécessaires pour légiférer en fonction des besoins locaux;*** |

Or. en

**Amendement 676**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 quatervicies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***invite la Commission à inclure dans son futur paquet législatif l'extension de la reconnaissance mutuelle aux décisions administratives relatives aux locations de courte durée, à l'instar du régime applicable aux amendes routières; invite la Commission à envisager un nouvel instrument permettant l'exécution directe des amendes et des ordonnances municipales dans d'autres États membres afin de renforcer la capacité des autorités*** |

***locales à imposer des sanctions et de réduire le contournement des règles au moyen de stratégies transfrontières;***

Or. en

**Amendement 677**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 quinvicies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***invite les États membres et les autorités locales à utiliser tous les outils actuels pour lutter contre les abus liés à l'«Airbnbisation», notamment en réduisant la durée maximale de location des résidences principales à 90 jours par an, en créant, dans la mesure du possible, des zones réservées aux résidences principales et en fixant un quota maximal d'unités de location touristique dans les zones à forte demande; invite la Commission à inclure cette réglementation dans son futur paquet législatif;*** |

Or. en

**Amendement 678**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 sexvicies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|

***invite la Commission à présenter une initiative législative sur les locations de courte durée qui prévoie la possibilité de fixer des limites maximales strictes au niveau municipal et l'obligation d'enregistrement, y compris un principe ex ante attribuant la responsabilité de la conformité aux plateformes de location de courte durée; invite les États membres à fixer des limites municipales ou régionales, y compris la possibilité d'interdire les locations touristiques dans les immeubles résidentiels ou les zones présentant une pénurie de logements, l'enregistrement obligatoire des biens locatifs et des sanctions efficaces à l'encontre des plateformes et des propriétaires qui contournent les règles locales en matière de logement; invite la Commission à faciliter la mise en œuvre de telles mesures en fournissant des orientations sur leur compatibilité avec le droit de l'Union, en soutenant l'échange de bonnes pratiques entre les États membres et les municipalités, en finançant des projets pilotes dans le cadre des programmes de l'Union et en garantissant la transparence des plateformes grâce à des exigences en matière de collecte et de communication de données;***

Or. en

**Amendement 679**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 septvicies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***invite les États membres et les autorités locales à abaisser le seuil de jours de*** |

***location au-delà duquel l'activité de location à court terme est considérée comme une activité hôtelière, exigeant le respect de normes de sécurité et de santé plus strictes;***

Or. en

**Amendement 680**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 octovicies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***invite les États membres à surveiller systématiquement les plateformes numériques et les prestataires de locations meublées de courte durée, et à imposer des sanctions en cas de non-respect des obligations telles que les déclarations obligatoires, la durée maximale de location ou la transmission de données par les plateformes; encourage les autorités locales à développer des systèmes d'autodéclaration en ligne pour les hôtes individuels proposant des locations de courte durée et à accélérer la mise en place de tels systèmes;*** |

Or. en

**Amendement 681**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 4 novovicies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***demande une augmentation des ressources humaines des organismes municipaux ou intermunicipaux chargés de contrôler l'activité des plateformes;*** |

Or. en

**Amendement 682**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| ***Réduire les charges réglementaires et promouvoir la simplification*** | ***supprimé*** |

Or. en

**Amendement 683**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| Réduire ***les charges réglementaires*** et promouvoir ***la simplification*** | ***Mesures relatives à l'offre et à la demande***<br>Réduire ***le nombre de logements vacants*** et promouvoir ***les logements sociaux et publics*** |

Or. en

**Amendement 684**

**Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| ***Réduire les charges réglementaires et promouvoir la simplification*** | ***Améliorer le cadre réglementaire européen*** |

Or. en

**Amendement 685**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 5 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***Un secteur du logement au service des besoins des personnes et de la planète*** |

Or. en

**Amendement 686**
**Andreas Schieder**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements***;*** demande aux pouvoirs publics de ***prendre des mesures d'urgence pour*** stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union | 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est ***l'augmentation du coût du logement due non seulement à*** l'offre insuffisante de logements ***sociaux, publics et abordables, mais aussi à la spéculation immobilière qui fait grimper les prix et les loyers, comme la financialisation du logement***; demande aux pouvoirs publics de stimuler l'offre de logements ***sociaux, publics, coopératifs, à*** |

***qui nuisent à la compétitivité*** des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements***; rappelle que les données disponibles révèlent que*** le contrôle ***de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation***;

***but non lucratif et abordables, en recourant à des instruments d'investissement publics et privés à long terme, notamment*** en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union ***afin de permettre une meilleure performance*** des secteurs de la construction et de la rénovation***, tout en introduisant la durabilité sociale, environnementale et économique comme conditions préalables au financement***; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre ***et à la gouvernance en matière*** de logements ***sociaux et abordables; réaffirme que la transparence, la réglementation et*** le contrôle ***des loyers contribuent de manière significative au droit au maintien dans les lieux et à la cohésion sociale, non seulement, mais surtout en période de crise***; ***invite à la mise en place de politiques fondées sur des données probantes et adaptées au contexte, qui protègent les locataires et stabilisent les marchés immobiliers contre les menaces internes et externes;***

Or. en

**Amendement 687**
**Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que la principale cause de | 5. souligne que la principale cause de |

| | |
|---|---|
| la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, ***appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par*** la Commission et la Cour des comptes européenne***,*** de la législation de l'Union ***qui serait susceptible de nuire à*** l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; | la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, ***invite*** la Commission et la Cour des comptes européenne ***à procéder à une évaluation exhaustive de l'ensemble*** de la législation de l'Union ***pertinente, y compris les actes délégués, ayant une incidence sur le marché du logement, afin de rationaliser les exigences réglementaires en matière d'urbanisme, de construction et de rénovation, et de faciliter*** l'offre de logements ***décents et abordables***; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; ***invite la Commission et les États membres à intégrer toute nouvelle initiative relative au logement dans la législation existante, tout en évitant les doubles emplois inutiles et les charges supplémentaires pour les citoyens européens;*** |
| | Or. en |

**Amendement 688**
**Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que ***la principale cause*** de | 5. souligne que ***si l'insuffisance de*** |

| | |
|---|---|
| la crise du logement ***est l'offre insuffisante de logements***; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour ***stimuler*** l'offre de logements en ***réduisant les charges réglementaires*** tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à ***la compétitivité*** des secteurs de la construction et de la rénovation; demande ***un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à*** l'offre de logements***; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation***; | ***l'offre est l'un des facteurs à l'origine*** de la crise du logement***, les causes profondes comprennent également la spéculation, la financialisation, le déclin des investissements publics et privés dans le logement abordable et l'insuffisance des mesures de protection des locataires***; ***souligne que la structure des marchés européens du logement est défaillante et nécessite une réforme urgente***; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour ***accroître*** l'offre de logements ***abordables, sociaux et coopératifs*** en ***veillant à la mise en place d'un cadre réglementaire approprié*** tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles ***inutiles*** et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à ***l'efficacité*** des secteurs de la construction et de la rénovation***, tout en garantissant les conditions sociales et environnementales requises pour le financement***; demande ***aux pouvoirs publics de prendre des mesures urgentes pour augmenter*** l'offre de logements ***abordables, décents et sociaux, en mettant l'accent sur la protection des groupes vulnérables; la stabilité et l'accessibilité financière à long terme***; |

Or. en

**Amendement 689**
**Dirk Gotink**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que ***la principale cause de*** la crise du logement est l'offre ***insuffisante de logements***; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en | 5. souligne que la crise du logement est ***à la fois causée et aggravée par divers facteurs, notamment l'insuffisance de la planification et de l'orientation gouvernementales, le prix élevé des*** |

réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation;

***terrains, la concurrence entre les exigences spatiales, la hausse des coûts de construction, les goulets d'étranglement en matière d'infrastructures, la longueur des procédures d'octroi de permis, les changements démographiques, la pénurie de main-d'œuvre et l'inadéquation persistante entre*** l'offre ***et la demande de logements*** ; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation;

Or. en

**Amendement 690**
**Oihane Agirregoitia Martínez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant | 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements***, la difficulté d'accès au foncier et aux terrains, ainsi que la mobilisation insuffisante des logements vacants en raison de l'insécurité juridique des petits propriétaires***; demande aux |

| | |
|---|---|
| les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; ***rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle des prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation***; | pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; ***souligne la reconnaissance de la crise du logement comme un phénomène aux causes multiples; défend la déclaration de zones sous tension dans le respect des compétences locales et régionales comme un moyen possible de contenir les loyers***; |

Or. es

**Amendement 691**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union | 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union |

| | |
|---|---|
| qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; | qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; ***rappelle que l'intervention publique devrait principalement se concentrer sur la réduction de la charge réglementaire et la création de solutions favorables plutôt que d'intervenir directement sur le marché, afin de promouvoir un accès rapide au logement pour les citoyens;*** |

Or. en

**Amendement 692**
**Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que ***la principale cause*** de la crise du logement ***est*** l'offre insuffisante de logements***; demande aux pouvoirs*** publics ***de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire*** | 5. souligne que ***les causes*** de la crise du logement ***comprennent*** l'offre insuffisante de logements***, notamment sociaux, coopératifs et*** publics***, ainsi que les pratiques spéculatives abusives et la financialisation des marchés du logement; reconnaît que, dans certaines régions, il existe un décalage entre le type*** de logements ***disponible et les caractéristiques des ménages***; |

***commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre*** de logements***; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation***;

Or. en

**Amendement 693**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que la ***principale cause de la*** crise du logement ***est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des*** mesures ***d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre*** de logements; ***rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation***; | 5. souligne que la ***grave*** crise du logement ***que traverse l'Union empire et est exacerbée par l'absence persistante de*** mesures ***efficaces pour s'attaquer à ses causes profondes, notamment la financialisation du secteur du logement, le déficit d'investissement important et croissant dans le logement social et abordable, la prolifération des locations touristiques à court terme («touristification») ainsi que la hausse des coûts de l'énergie et des services publics, aggravée par un parc immobilier vieillissant et inefficace sur le plan énergétique***; |

Or. en

**Amendement 694**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; | 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; ***rappelle que, d'après l'OCDE, les restrictions du marché locatif nuisent au bon fonctionnement des marchés immobiliers, car elles peuvent décourager les investissements dans la construction et l'entretien des logements;*** |

Or. en

**Amendement 695**

**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que la principale cause de la crise du logement ***est*** l'offre ***insuffisante*** de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en ***réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation***; ***demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit,*** appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont ***inefficaces, et aggravent même souvent la situation***; | 5. souligne que la principale cause de la crise du logement ***réside dans la difficulté d'accès à*** l'offre de logements ***disponibles ainsi que dans l'existence d'une demande spéculative sur le marché immobilier, qui maintient les prix à un niveau artificiellement élevé; invite les autorités publiques à restreindre l'achat de logements à des fins autres que la résidence personnelle et à mettre en œuvre des mesures fiscales visant à décourager la spéculation***; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en ***réalisant des investissements substantiels dans les logements publics, sociaux et abordables***; appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont ***efficaces pour limiter les augmentations de loyer, et invite la Commission à encourager les États membres à prendre des mesures à cet égard lorsque l'intérêt public est en jeu***; |

Or. en

**Amendement 696**
**Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un ***contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un*** audit ***réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne,*** de la législation de l'Union ***qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements***; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; | 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un ***examen systématique et la suppression des règles de l'Union qui entravent ou retardent directement ou indirectement la construction de logements, y compris les exigences environnementales trop rigides, et insiste sur le fait que les autorités nationales et locales doivent assumer la responsabilité première de supprimer les contraintes réglementaires inutiles; souligne que tout*** audit de la législation ***au niveau*** de l'Union ***doit déboucher sur des changements et des simplifications concrets***; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; |

Or. en

**Amendement 697**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|

| | |
|---|---|
| 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; | 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union***, y compris les actes délégués à venir sur les législations européennes superflues et qui ne contribuent pas à un logement abordable, de haute qualité et économe en énergie***; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; |

Or. en

**Amendement 698**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en | 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en |

| | |
|---|---|
| réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; | réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; ***demande aux États membres et aux régions de faire preuve de souplesse dans la réalisation des objectifs de la législation de l'Union en fonction de leur contexte et de leurs besoins spécifiques;*** |

Or. en

**Amendement 699**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union | 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union |

| | |
|---|---|
| qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; | qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; ***constate que ces mesures créent de l'insécurité, découragent les investissements et dissuadent ceux qui pourraient contribuer à élargir l'offre;*** |

Or. en

**Amendement 700**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la | 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la |

| | |
|---|---|
| Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; | Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; ***considère qu'un tel audit devrait déboucher sur un plan d'action visant à remédier aux lacunes recensées;*** rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; |

Or. en

**Amendement 701**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, | 5. ***invite la Commission à s'abstenir d'ajouter de nouvelles couches administratives et réglementaires;*** souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données |

et aggravent même souvent la situation;

disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation;

Or. en

**Amendement 702**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; | 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements***; souligne que seule une augmentation substantielle de l'offre de logements permettra de faire baisser les prix***; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; |

Or. en

**Amendement 703**
**Martin Hojsík, Brigitte van den Berg**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que ***la principale cause*** de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; | 5. souligne que ***l'une des principales causes*** de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements ***adéquats***; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation***, tout en respectant la hiérarchie de l'artificialisation des sols et les terrains en tant que ressource limitée***; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; |

Or. en

**Amendement 704**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; | 5. ***souligne que la compétitivité de l'Union est essentielle pour faire face à la crise du logement;*** souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; |

Or. en

**Amendement 705**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en | 5. ***rejette toute nouvelle proposition législative de l'Union inutile et contraignante;*** souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux |

| | |
|---|---|
| réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; | pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; |

Or. en

**Amendement 706**
**György Hölvényi, Pál Szekeres**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit | 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation ***en réduisant également les obstacles à l'entrée sur le marché des logements vacants***; demande un contrôle horizontal |

réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation;

de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation;

Or. en

**Amendement 707**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, | 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires ***de l'Union*** tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même |

et aggravent même souvent la situation;

souvent la situation;

Or. en

**Amendement 708**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; | 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix***, les subventions*** et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; |

Or. en

**Amendement 709**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; | 5. souligne que la principale cause de la crise du logement est l'offre insuffisante de logements; demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour stimuler l'offre de logements en réduisant les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur, en éliminant les obstacles et la bureaucratie et en atténuant les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles révèlent que le contrôle de prix et les interventions strictes ***sur le marché*** sont inefficaces, et aggravent même souvent la situation; |

Or. en

**Amendement 710**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***5 bis. prie instamment la Commission de proposer un train de mesures de simplification du logement, dans le but de*** |

***simplifier et de rationaliser l'ensemble complexe de règles qui ralentissent actuellement la construction et la rénovation de logements dans toute l'Europe, en réduisant les charges administratives, en harmonisant les réglementations qui se chevauchent et en raccourcissant les procédures d'octroi de permis; souligne qu'une telle initiative facilitera et accélérera la construction ou la rénovation de logements et réduira les coûts de construction; reconnaît que la simplification, la déréglementation ciblée et la flexibilisation permettraient de supprimer les obstacles inutiles tout en préservant les principales normes de sécurité, environnementales et sociales, dans le but d'accélérer l'octroi des permis, les nouvelles constructions et les rénovations, afin que l'offre de logements puisse rattraper la demande et que les logements deviennent plus abordables dans toute l'Europe; invite la Commission à veiller à ce que le train de mesures de simplification du logement prenne en considération les actes législatifs suivants: le règlement relatif à la restauration de la nature, la directive concernant la qualité de l'air ambiant, la directive-cadre sur l'eau, la directive sur la surveillance des sols, la directive sur la performance énergétique des bâtiments, la directive relative à l'efficacité énergétique et les directives «Oiseaux» et «Habitats», et concrètement:***

***a) reconnaît que le règlement relatif à la restauration de la nature est trop rigide et ne laisse aucune flexibilité pour la construction extra-urbaine; invite la Commission et les colégislateurs à veiller à ce que le règlement relatif à la restauration de la nature ne crée pas d'obstacles ou de retards supplémentaires dans la construction et la rénovation de logements, tienne compte des spécificités nationales et offre aux États membres une plus grande flexibilité dans leurs décisions d'aménagement du territoire;***

***considère que cela s'applique en particulier au principe de non-détérioration et aux objectifs stricts fixés pour 2030, 2040 et 2050;***

***b) reconnaît que la directive concernant la qualité de l'air ambiant, qui s'appliquera à partir de 2026, augmentera les coûts de construction en raison d'exigences disproportionnées imposées aux entreprises de construction en matière d'émissions temporaires et de pics de bruit pendant le processus de construction, et reconnaît qu'elle pourrait également rendre les bâtiments plus coûteux en imposant des exigences supplémentaires en matière de conception et d'aménagement; demande la révision et la simplification de la directive concernant la qualité de l'air ambiant afin qu'elle n'impose plus de restrictions inutiles et disproportionnées à la construction de nouveaux logements et de logements individuels;***

***c) reconnaît que la directive-cadre sur l'eau peut entraver inutilement les projets de construction en donnant une image faussée de la qualité globale de l'eau, principalement en raison du principe restrictif «one out, all out» (principe du paramètre déclassant) et des options limitées en matière de déplacement de l'eau; invite la Commission à réviser la directive-cadre sur l'eau, car celle-ci ne parvient plus à trouver le juste équilibre entre la protection de la qualité de l'eau et la promotion des activités économiques, en supprimant le principe «one out, all out» et en autorisant une détérioration temporaire de la qualité de l'eau due au déplacement de l'eau, afin d'éviter d'accroître la pression sur les procédures d'octroi de permis de construire;***

***d) reconnaît que la directive sur la surveillance des sols pose d'importants défis au développement extra-urbain et introduit une bureaucratie inutile pour les entreprises liées aux sols ainsi que pour***

***les autres acteurs de la chaîne de construction, ce qui risque d'entraîner des retards dans la délivrance des permis de construire; invite la Commission à veiller à ce que la directive sur la surveillance des sols n'entrave pas les procédures d'octroi de permis et de licences pour la construction et ne provoque pas de retards inutiles dans le développement du logement;***

***e) reconnaît que la directive sur la performance énergétique des bâtiments est trop normative, car elle porte atteinte au principe de subsidiarité et impose des exigences excessives et restrictives en matière de construction, qui font augmenter les coûts de construction; invite la Commission à réviser la législation afin de réduire les formalités administratives, d'alléger les réglementations trop détaillées et de diminuer les coûts de production; souligne que les politiques climatiques de l'Union en matière de bâtiments doivent être pragmatiques et adaptables; souligne que les objectifs environnementaux dans le domaine du logement doivent être mis en œuvre de manière rentable, en évitant les exigences disproportionnées qui augmentent les coûts de construction et réduisent l'accessibilité financière pour les ménages;***

***f) reconnaît que la mise en œuvre pratique de la directive relative à l'efficacité énergétique crée des formalités administratives excessives pour de nombreuses entreprises de construction et propriétaires privés; demande une révision de la directive relative à l'efficacité énergétique (2023/1791) afin de mieux refléter les conditions réelles, de réduire les charges administratives, d'inclure une exemption pour les entreprises comptant jusqu'à 50 employés et de faciliter le respect des exigences énergétiques au niveau de la construction, en veillant à ce que les objectifs de durabilité ne se fassent pas au détriment***

***de l'accessibilité financière et de la disponibilité des logements; note que les efforts bureaucratiques exigés par la directive relative à l'efficacité énergétique en raison de l'obligation de surveiller, d'enregistrer et de rendre compte sont disproportionnés par rapport à ses avantages; souligne la nécessité de la rentabilité; estime que des règles d'interprétation plus strictes prolongent indûment les procédures d'approbation dans la construction de logements; demande une plus grande proportionnalité des exigences en matière d'efficacité énergétique afin de garantir un environnement propice aux investissements dans la construction de nouveaux logements; souligne la nécessité d'un meilleur alignement des mesures d'efficacité énergétique sur la rentabilité;***

***g) considère que la directive «Oiseaux» et la directive «Habitats» imposent des exigences trop restrictives aux logements extra-urbains et aux activités économiques connexes dans le secteur de la construction, y compris l'extraction de matériaux de construction, et demande une plus grande flexibilité, y compris d'éventuelles exemptions aux objectifs et indicateurs stricts pour ces activités liées au logement;***

***h) demande une analyse d'impact exhaustive afin d'évaluer les effets sociaux et économiques du SEQE 2, dans le cadre de la révision de la directive 2023/959, sur les ménages et sa contribution potentielle à la réduction de leur pouvoir d'achat;***

Or. en

**Amendement 711**
**Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***5 bis. demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures d'urgence pour réduire les charges réglementaires tout au long de la chaîne de valeur du secteur de la construction, éliminer les obstacles et la bureaucratie et atténuer les goulets d'étranglement dans la législation locale, nationale et de l'Union qui nuisent à la compétitivité des secteurs de la construction et de la rénovation; demande un contrôle horizontal de la charge réglementaire dans l'Union; dans cet esprit, appelle de ses vœux un audit réglementaire commun, réalisé par la Commission et la Cour des comptes européenne, de la législation de l'Union qui serait susceptible de nuire à l'offre de logements; rappelle que les données disponibles montrent que le contrôle des prix et les interventions de l'État peuvent avoir des conséquences inattendues, mais que toute mesure de ce type devrait viser à limiter les distorsions du marché;*** |

Or. en

**Amendement 712**
**Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***5 bis. souligne la nécessité d'allouer des ressources suffisantes aux autorités locales et régionales afin de rationaliser les procédures administratives et d'octroi de permis; souligne que de nombreuses municipalités sont confrontées à de graves pénuries de personnel en raison d'un*** |

***sous-financement chronique, ce qui limite leur capacité à planifier, fournir et gérer des logements publics et sociaux, et à assurer une surveillance adéquate des activités du secteur privé; souligne qu'une capacité administrative insuffisante contribue à une mauvaise gestion, à des procédures d'octroi de permis longues et à une application insuffisante des mesures de lutte contre les pratiques spéculatives ou illégales; demande à la Commission de mener une étude sur les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et mener à bien les procédures pour obtenir des autorisations;***

Or. en

**Amendement 713**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Hanna Gedin, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***5 bis. invite la Commission à proposer une révision des règles en matière d'aides d'État applicables aux services d'intérêt économique général (décision 2012/21/UE) afin que le soutien public au logement abordable et social, y compris le logement accessible aux ménages à revenus moyens, soit présumé compatible avec le marché intérieur; souligne que le logement doit être considéré comme un service d'intérêt général et non comme une simple activité économique, et que les États membres doivent pouvoir investir dans le logement public et abordable sans être contraints par les règles de concurrence;*** |

Or. en

**Amendement 714**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***5 bis. regrette que les investissements spéculatifs et la financialisation du logement figurent parmi les principaux facteurs à l'origine de la crise actuelle du logement dans l'Union, favorisés par un cadre réglementaire permissif qui permet principalement aux investisseurs institutionnels – tels que les fonds spéculatifs, les fonds communs de placement et les banques – de faire grimper les prix en surenchérissant sur le coût de l'immobilier, en privilégiant le profit au détriment de l'accessibilité financière et en créant un décalage important entre les revenus locaux et les prix du logement;*** |

Or. en

**Amendement 715**
**Rachel Blom, Julie Rechagneux, Klara Dostalova, Mathilde Androuët**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***5 bis. invite la Commission et les États membres à tenir explicitement compte, dans leurs analyses politiques, de l'incidence de la migration et des flux d'asile sur la demande de logements; souligne que, selon Eurostat, les flux migratoires ont atteint des niveaux historiquement élevés en 2022 et 2023, avec plus de 3 millions d'immigrants par an dans l'Union européenne, ce qui*** |

***constitue un facteur structurel de la pénurie de logements; souligne que la politique du logement ne peut être dissociée d'une politique migratoire maîtrisée;***

Or. nl

**Amendement 716**
**Ciaran Mullooly**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***5 bis. prie instamment les États membres d'adopter une législation d'urgence afin de simplifier les exigences en matière d'urbanisme pour les terrains zonés et prêts à accueillir des infrastructures; invite les États membres à étendre les dérogations en matière d'urbanisme aux maisons modulaires d'une superficie maximale de 63 m²;*** |

Or. en

**Amendement 717**
**Martin Hojsík, Brigitte van den Berg**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***5 bis. regrette les disparités entre les États membres en matière de numérisation de l'administration; invite tous les États membres à mettre en place des procédures entièrement numériques pour l'octroi des permis et la communication électronique relative à l'octroi des permis;*** |

Or. en

**Amendement 718**
**Rachel Blom, Julie Rechagneux, Klara Dostalova, Mathilde Androuët**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***5 ter. reconnaît que l'Union est confrontée à une pénurie aiguë de logements abordables; reconnaît que, dans certains États membres, les cadres réglementaires liés à l'environnement et à la construction, y compris les règles relatives aux émissions d'azote (NOx), ont eu des effets importants sur l'offre de logements en limitant la construction et l'aménagement du territoire; invite la Commission à évaluer l'impact des réglementations climatiques au niveau de l'Union sur les marchés immobiliers nationaux et la production de logements et, le cas échéant, à proposer des flexibilités techniques, des mécanismes de compensation ou des procédures d'autorisation accélérées afin d'aider les États membres à fournir des logements adéquats et abordables aux ménages nationaux issus des classes moyennes et populaires;*** |

Or. nl

**Amendement 719**
**Ciaran Mullooly**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***5 ter. invite les États membres à veiller à ce que seules les parties prenantes ayant*** |

***un intérêt local direct puissent former des recours en matière d'urbanisme, afin d'éviter des retards injustifiés dans les projets de logement;***

Or. en

**Amendement 720**
**Ciaran Mullooly, Brigitte van den Berg**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5 quater (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***5 quater. souligne la nécessité de veiller à ce que, lors de la construction de biens immobiliers, des espaces verts adéquats soient prévus;*** |

Or. en

**Amendement 721**
**Ciaran Mullooly, Brigitte van den Berg**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 5 quinquies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***5 quinquies. souligne le fait que les démarches administratives liées à l'achat d'un bien immobilier peuvent être lourdes et trop compliquées, ce qui retarde la vente; souligne que si les documents administratifs étaient préparés par voie réglementaire avant la vente, cela accélérerait l'acquisition du bien immobilier;*** |

Or. en

**Amendement 722**

**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 6. ***demande instamment que des efforts soient déployés pour rendre davantage de terrains constructibles, en particulier dans les zones à forte densité de population; invite les pouvoirs publics compétents à mobiliser les terrains détenus par les autorités publiques et à faciliter les processus d'aménagement du territoire pour la*** construction de logements ***sociaux et abordables***; ***demande aux États membres d'adopter des approches intégrées qui concilient les objectifs environnementaux et économiques;*** | 6. ***rappelle l'urgence climatique et environnementale actuelle; rappelle que la stratégie de l'Union en matière de biodiversité pour 2030 considère l'occupation des sols comme l'une des principales menaces pour la biodiversité; est fermement convaincu que toute nouvelle*** construction ***doit être conforme à l'objectif de l'Union de «zéro artificialisation nette d'ici à 2050», tel que défini dans la stratégie de l'Union en matière de sols pour 2030; souligne l'importance capitale d'objectifs juridiquement contraignants et de plans ambitieux et cohérents en matière de santé des sols pour rendre crédible la réalisation de cet objectif; rappelle que, compte tenu de la perte déjà massive de biodiversité, de nouvelles constructions ne devraient en aucun cas avoir lieu dans les zones naturelles préoccupantes pour l'Union, qui sont protégées par la directive «Habitats»; souligne qu'il existe déjà de nombreuses solutions pour construire de nouveaux logements sans consommer de nouvelles zones naturelles, agricoles et forestières, tout en améliorant la qualité des bâtiments, en diversifiant l'offre de logements et en augmentant la diversité; souligne que ces solutions vont de la construction de logements à faible densité horizontale et verticale, conçus en collaboration avec les résidents locaux, à la rénovation urbaine, y compris le développement*** de logements ***légers***; |

Or. en

**Amendement 723**
**Oihane Agirregoitia Martínez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 6. demande instamment que des efforts soient déployés pour ***rendre davantage*** de terrains constructibles, en particulier dans les zones à forte densité de population; invite les pouvoirs publics compétents à mobiliser les terrains détenus par les autorités publiques et à faciliter les processus d'aménagement du territoire pour la construction de logements sociaux et abordables; demande aux États membres d'adopter des approches intégrées qui concilient les objectifs environnementaux et économiques; | 6. demande instamment que des efforts soient déployés pour ***accélérer la cession*** de terrains constructibles, en particulier dans les zones à forte densité de population; invite les pouvoirs publics compétents à mobiliser les terrains détenus par les autorités publiques et à faciliter ***et accélérer*** les processus d'aménagement du territoire pour la construction de logements sociaux***, accessibles*** et abordables; demande aux États membres ***ainsi qu'aux autorités régionales et locales*** d'adopter des approches intégrées qui concilient les objectifs environnementaux et économiques; ***demande instamment que des solutions soient trouvées pour augmenter le nombre de logements publics protégés et de logements libres à des prix plus abordables; estime que dans les zones insulaires soumises à des régimes de protection élevés, il conviendrait de mettre en place des compensations qui augmentent la capacité de réhabilitation et déclarent éligibles les coûts réels de construction, compte tenu de leur renchérissement particulier dans certaines régions;*** |

Or. es

**Amendement 724**
**Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 6. demande instamment que des | 6. demande instamment que des |

| | |
|---|---|
| efforts soient déployés pour rendre davantage de terrains constructibles, en particulier dans les zones à forte densité de population; invite les pouvoirs publics compétents à mobiliser les terrains détenus par les autorités publiques ***et à faciliter les processus d'aménagement du territoire*** pour la construction de logements sociaux ***et*** abordables***; demande aux États membres d'adopter des approches intégrées qui concilient les*** objectifs ***environnementaux et économiques***; | efforts soient déployés pour rendre davantage de terrains constructibles, en particulier dans les zones à forte densité de population; invite les pouvoirs publics compétents à mobiliser les terrains détenus par les autorités publiques pour la construction de logements sociaux***,*** abordables***, coopératifs et à but non lucratif, en veillant à ce que les logements financés par des fonds publics restent indéfiniment sous gestion publique et soient protégés contre toute vente ou privatisation future; souligne que toute stratégie d'aménagement du territoire doit trouver un équilibre entre les besoins en matière de logement, la protection de l'environnement et des normes de construction de haute qualité, conformément aux*** objectifs ***du pacte vert***; ***souligne que les projets de construction de logements doivent toujours être intégrés dans des stratégies de développement urbain plus larges, y compris le développement d'infrastructures publiques, afin de garantir la cohésion sociale et de prévenir la ségrégation socio-économique;*** |
| | Or. en |

**Amendement 725**
**Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García, Francesco Ventola**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 6. demande instamment que des efforts soient déployés pour rendre davantage de terrains constructibles, en particulier dans les zones à forte densité de population; invite les pouvoirs publics compétents à mobiliser les terrains détenus par les autorités publiques et à faciliter les processus d'aménagement du territoire | 6. demande instamment que des efforts soient déployés pour rendre davantage de terrains constructibles, en particulier dans les zones à forte densité de population; invite les pouvoirs publics compétents à mobiliser les terrains détenus par les autorités publiques et à faciliter les processus d'aménagement du territoire |

pour la construction de logements sociaux et abordables; demande aux États membres d'adopter des approches intégrées qui concilient les objectifs environnementaux et économiques;

pour la construction de logements sociaux et abordables; ***constate que la capacité de logement peut également être augmentée en utilisant mieux l'environnement bâti existant sans nécessiter de nouvelles acquisitions foncières, notamment par des extensions verticales, la réhabilitation de bâtiments abandonnés et la reconversion de bâtiments existants, en particulier ceux situés dans les centres historiques et les banlieues, qui peuvent fournir des millions de nouveaux logements;*** demande aux États membres d'adopter des approches intégrées qui concilient les objectifs environnementaux et économiques;

Or. en

**Amendement 726**
**Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jorge Buxadé Villalba, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 6. demande instamment que des efforts soient déployés pour rendre davantage de terrains constructibles, en particulier dans les zones à forte densité de population; invite les pouvoirs publics compétents à mobiliser les terrains détenus par les autorités publiques et à faciliter les processus d'aménagement du territoire pour la construction de logements sociaux et abordables; ***demande aux*** États membres ***d'adopter des approches intégrées qui concilient les objectifs environnementaux et économiques***; | 6. demande instamment que des efforts soient déployés pour rendre davantage de terrains constructibles, en particulier dans les zones à forte densité de population; invite les pouvoirs publics compétents à mobiliser les terrains détenus par les autorités publiques et à faciliter les processus d'aménagement du territoire pour la construction de logements sociaux et abordables; ***souligne que les décisions relatives à l'utilisation des terrains publics et aux processus d'aménagement du territoire doivent rester entièrement de la compétence des États membres et des municipalités, l'Union ne fournissant qu'un cadre de soutien et une assistance technique; souligne que les projets de logement sur des terrains publics devraient donner clairement la priorité*** |

***aux familles et aux jeunes citoyens des*** États membres;

Or. en

**Amendement 727**
**Ciaran Mullooly**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 6. demande instamment que des efforts soient déployés pour rendre davantage de terrains constructibles, en particulier dans les zones à forte densité de population; invite les pouvoirs publics compétents à mobiliser les terrains détenus par les autorités publiques et à faciliter les processus d'aménagement du territoire pour la construction de logements sociaux et abordables; demande aux États membres d'adopter des approches intégrées qui concilient les objectifs environnementaux et économiques; | 6. demande instamment que des efforts soient déployés pour rendre davantage de terrains constructibles, en particulier dans les zones à forte densité de population; invite les pouvoirs publics compétents à mobiliser les terrains détenus par les autorités publiques et à faciliter les processus d'aménagement du territoire pour la construction de logements sociaux et abordables; demande aux États membres d'adopter des approches intégrées qui concilient les objectifs environnementaux et économiques; ***invite les États membres à revoir leur réglementation en matière de zonage foncier et à reclasser les terrains prêts à accueillir des infrastructures en vue d'un développement immédiat, afin d'accélérer la livraison de logements;*** |

Or. en

**Amendement 728**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|

6. demande instamment que des efforts soient déployés pour rendre davantage de terrains constructibles, en particulier dans les zones à forte densité de population; invite les pouvoirs publics compétents à mobiliser les terrains détenus par les autorités publiques et à faciliter les processus d'aménagement du territoire pour la construction de logements sociaux et abordables; demande aux États membres d'adopter des approches intégrées qui concilient les objectifs environnementaux et économiques;

6. demande instamment que des efforts soient déployés pour rendre davantage de terrains constructibles, en particulier dans les zones à forte densité de population***; souligne la valeur ajoutée de l'application de pratiques de construction innovantes, telles que la construction légère en superposition dans les zones urbaines, afin de maximiser l'espace bâti***; invite les pouvoirs publics compétents à mobiliser les terrains détenus par les autorités publiques et à faciliter les processus d'aménagement du territoire pour la construction de logements sociaux et abordables; demande aux États membres d'adopter des approches intégrées qui concilient les objectifs environnementaux et économiques;

Or. en

**Amendement 729**
**Martin Hojsík**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 6. demande instamment que des efforts soient déployés pour rendre davantage de terrains constructibles, en particulier dans les zones à forte densité de population; invite les pouvoirs publics compétents à mobiliser les terrains détenus par les autorités publiques et à faciliter les processus d'aménagement du territoire pour la construction de logements sociaux et abordables; demande aux États membres d'adopter des approches intégrées qui ***concilient*** les objectifs environnementaux et ***économiques***; | 6. demande instamment que des efforts soient déployés pour rendre davantage de terrains constructibles ***de manière durable***, en particulier dans les zones à forte densité de population; invite les pouvoirs publics compétents à mobiliser les terrains détenus par les autorités publiques et à faciliter les processus d'aménagement du territoire pour la construction de logements sociaux et abordables; demande aux États membres ***et aux autorités locales et régionales*** d'adopter des approches intégrées qui ***garantissent la cohérence entre les projets de construction et*** les objectifs environnementaux et ***sociaux***; |

Or. en

**Amendement 730**
**Brigitte van den Berg, Barry Cowen**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 6. demande instamment que des efforts soient déployés pour rendre davantage de terrains constructibles, en particulier dans les zones à forte densité de population; invite les pouvoirs publics compétents à mobiliser les terrains détenus par les autorités publiques et à faciliter les processus d'aménagement du territoire pour la construction de logements sociaux et abordables; demande aux États membres d'adopter des approches intégrées qui ***concilient*** les objectifs environnementaux et ***économiques***; | 6. demande instamment que des efforts soient déployés pour rendre davantage de terrains constructibles, en particulier dans les zones à forte densité de population; invite les pouvoirs publics compétents à mobiliser les terrains détenus par les autorités publiques et à faciliter les processus d'aménagement du territoire pour la construction de logements sociaux et abordables; demande aux États membres ***et aux autorités régionales*** d'adopter des approches intégrées qui ***garantissent la cohérence entre les projets de construction et*** les objectifs environnementaux; |

Or. en

**Amendement 731**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 6. demande instamment que des efforts soient déployés pour ***rendre davantage de terrains constructibles***, en particulier dans les zones à forte densité de population; invite les pouvoirs publics compétents à mobiliser les ***terrains détenus par les autorités publiques*** et à faciliter les processus ***d'aménagement du*** | 6. demande instamment que des efforts soient déployés pour ***mettre davantage de logements vacants à la disposition des particuliers pour la location ou l'achat***, en particulier dans les zones à forte densité de population; invite les pouvoirs publics compétents à mobiliser les ***logements inoccupés qui sont*** |

| | |
|---|---|
| ***territoire pour la construction de*** logements ***sociaux*** et ***abordables***; demande aux États membres d'adopter des approches intégrées qui ***concilient*** les objectifs environnementaux ***et économiques***; | ***délibérément laissés vacants par leurs propriétaires*** et à faciliter les processus ***de rénovation des*** logements ***publics*** et ***privés***; demande aux États membres d'adopter des approches intégrées qui ***respectent*** les objectifs environnementaux; |

Or. en

**Amendement 732**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 6. demande instamment que des efforts soient déployés pour rendre davantage de terrains constructibles, en particulier dans les zones à forte densité de population; invite les pouvoirs publics compétents à mobiliser les terrains détenus par les autorités publiques et à faciliter les processus d'aménagement du territoire pour la construction de logements sociaux et abordables; demande aux États membres d'adopter des approches intégrées qui ***concilient*** les objectifs environnementaux et économiques; | 6. demande instamment que des efforts soient déployés pour rendre davantage de terrains constructibles, en particulier dans les zones à forte densité de population; invite les pouvoirs publics compétents à mobiliser les terrains détenus par les autorités publiques et à faciliter les processus d'aménagement du territoire pour la construction de logements sociaux et abordables; demande aux États membres d'adopter des approches intégrées qui ***rationalisent les procédures tout en conciliant*** les objectifs environnementaux et économiques; |

Or. en

**Amendement 733**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|

***6 bis. déplore vivement les méthodes utilisées par les sociétés d'investissement qui alimentent la spéculation en achetant des terrains à leur valeur agricole (au lieu de leur valeur urbaine), recevant pour cela, dans certains cas, des subventions publiques, et en poussant à la conversion de l'affectation des sols pour construire de nouveaux logements, dont elles tirent profit; estime que cette question devrait faire l'objet d'un suivi et d'une réglementation stricts afin d'éviter de tels cas et de préserver l'intérêt général; estime en outre que, dans les zones où le logement est une source de tension, les terrains déjà destinés à la construction de logements résidentiels devraient être exclusivement réservés à des logements sociaux et abordables afin d'empêcher toute utilisation spéculative et de garantir une accessibilité financière structurelle à long terme;***

Or. en

**Amendement 734**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***6 bis. se déclare préoccupé par la construction d'hôtels et de logements de luxe dans les zones côtières et à forte fréquentation touristique, et met en garde contre le fait que ces projets contribuent à la touristification, au déplacement des résidents locaux et à la hausse des coûts du logement; invite les États membres à mettre en œuvre une réglementation qui donnent la priorité aux collectivités locales, aux logements abordables et au*** |

***développement durable du tourisme;***

Or. en

**Amendement 735**
**Martin Hojsík, Brigitte van den Berg**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***6 bis. souligne que les friches industrielles constituent une réserve supplémentaire de terrains urbains pouvant être aménagés; invite les États membres à recenser les friches industrielles situées sur leur territoire qui pourraient être transformées en logements et à introduire un «passeport pour les friches industrielles» définissant les conditions dans lesquelles les zones concernées seraient automatiquement transformées en zones de développement immobilier dans les plans d'urbanisme;*** |

Or. en

**Amendement 736**
**Dirk Gotink**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***6 bis. invite la Commission à modifier la directive-cadre sur l'eau en autorisant une détérioration temporaire de la qualité de l'eau due au déplacement de l'eau, à condition que les objectifs de la directive-cadre sur l'eau ne soient pas compromis, afin d'éviter d'accroître la pression sur les procédures d'octroi de permis de construire pour des logements;*** |

Or. en

**Amendement 737**
**Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***6 bis. souligne que les nouveaux projets de logements devraient privilégier la réutilisation et la régénération des terrains déjà aménagés ou partiellement urbanisés, y compris les friches industrielles et les zones urbaines sous-utilisées, plutôt que la conversion de nouvelles terres naturelles ou agricoles;*** |

Or. en

**Amendement 738**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***6 ter. souligne que les pratiques d'investissement spéculatives des grands propriétaires fonciers et des acteurs financiers contribuent à l'inaccessibilité financière au logement et aux déplacements de population; invite la Commission à proposer des mesures limitant la concentration de la propriété immobilière et à garantir la transparence des structures d'investissement immobilier, notamment les fonds*** |

***d'investissement et les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI);***

Or. en

**Amendement 739**
**Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***6 ter. invite la Commission et les États membres à concevoir et à mettre en œuvre des politiques, des cadres réglementaires et des instruments de financement qui favorisent activement la réhabilitation des sites abandonnés ou sous-utilisés au sein du tissu urbain existant, tout en veillant à ce que ces projets de régénération contribuent à l'accessibilité financière, à la durabilité environnementale et à l'inclusion sociale;*** |

Or. en

**Amendement 740**
**Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6 quater (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***6 quater. souligne que les mesures de réhabilitation des sites abandonnés ou sous-utilisés doivent être complétées par des investissements dans les transports durables et les infrastructures numériques et sociales afin de renforcer la*** |

***connectivité entre les petites villes, les zones rurales et les grands centres urbains, soutenant ainsi les zones internes et réduisant la pression sur la consommation foncière;***

Or. en

**Amendement 741**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 6 quater (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***6 quater. invite les États membres à intégrer les évaluations des risques climatiques dans la planification urbaine et rurale, en veillant à ce que les zones les plus vulnérables aux catastrophes liées au climat soient prioritaires en matière de mesures de protection, d'infrastructures résilientes et d'aménagement durable du territoire; souligne l'importance des stratégies d'adaptation et d'atténuation dans tous les projets de développement;*** |

Or. en

**Amendement 742**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus | 7. ***invite la Commission à présenter un plan d'action visant à réduire*** |

d’octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l’introduction du principe de consentement tacite de l’administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations;

***drastiquement les délais d’obtention des permis de construire afin d’accélérer la construction de logements; considère que ce plan devrait entraîner la modification de la législation, la formulation d’orientations à l’intention des États membres, le renforcement de l’échange de bonnes pratiques, la mise à niveau de l’outil d’aide en ligne à la délivrance des permis pour les États membres et la fourniture d’un soutien technique à ces derniers;*** invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d’octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l’introduction du principe de consentement tacite de l’administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations;

Or. en

**Amendement 743**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d’octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l’introduction du principe de consentement tacite de | 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d’octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l’introduction du principe de consentement tacite de |

| | |
|---|---|
| l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; | l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; ***demande une analyse d'impact de la directive concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) (2014/52/UE), afin de la rendre plus flexible et d'accélérer la construction et la rénovation de logements, dans le but de réduire les délais dans les procédures d'autorisation et d'octroi de permis et d'accélérer la construction et la transformation de logements sans compromettre le niveau élevé de protection de l'environnement;*** |

Or. en

**Amendement 744**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. invite les pouvoirs publics compétents à ***faciliter les*** processus d'octroi de permis ***pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale,*** | 7. invite les pouvoirs publics compétents à ***inclure des conditions sociales et environnementales afin de garantir l'alignement des*** processus d'octroi de permis ***sur les objectifs de l'Union dans ce domaine***; |

***patrimoniale ou historique*; *demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations;***

Or. en

**Amendement 745**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; | 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; ***invite les États membres à accélérer la numérisation des processus de planification et d'octroi de permis grâce à des plateformes numériques interopérables qui permettent la soumission, le suivi et l'approbation électroniques des demandes de construction et de rénovation;*** |

Or. en

**Amendement 746**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; | 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; ***préconise la mise en place de guichets uniques, notamment pour l'assistance-conseil, et la numérisation des procédures d'octroi de permis afin de réduire la bureaucratie, conformément à l'initiative de la Commission «Un financement intelligent pour des bâtiments intelligents»;*** |

Or. en

**Amendement 747**
**Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus | 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus |

| | |
|---|---|
| d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, ***sauf en cas de*** protection environnementale***,*** patrimoniale ***ou historique***; demande à la Commission de ***réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations***; | d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, ***tout en veillant à ce que les exceptions liées à la*** protection environnementale ***et*** patrimoniale ***ne puissent être utilisées abusivement pour bloquer indûment des projets de logement; insiste sur l'introduction de délais maximaux contraignants pour les autorités compétentes en matière d'octroi de permis et sur la numérisation intégrale des procédures d'octroi de permis dans tous les États membres***; demande à la Commission de ***soutenir ces efforts en recueillant et en diffusant les bonnes pratiques, plutôt que de lancer de nouvelles études qui retarderaient encore davantage la mise en œuvre de mesures concrètes***; |
| | Or. en |

**Amendement 748**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection | 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection |

environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations;

environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; ***souligne que ces systèmes doivent garantir la transparence, réduire les délais administratifs et faciliter le partage de données entre les autorités locales, les promoteurs et les citoyens, tout en respectant les normes de l'Union en matière de protection des données;***

Or. en

**Amendement 749**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; | 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; ***souligne la nécessité de procédures et de décisions judiciaires rapides en matière de permis, de construction, de demandes environnementales et de propriété, afin d'éviter les longs litiges qui retardent la*** |

***construction de logements;***

Or. en

**Amendement 750**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; | 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; ***invite la Commission à examiner la manière dont l'Union peut soutenir les États membres, les régions et les villes dans leurs efforts pour accélérer la planification et l'obtention de permis afin de fournir des logements abordables et durables;*** |

Or. en

**Amendement 751**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; | 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; ***demande la mise en place de procédures d'approbation accélérées pour les projets de logements jugés essentiels pour remédier aux pénuries urgentes, notamment là où l'offre est critique, comme dans les centres urbains;*** |

Or. en

**Amendement 752**
**Oihane Agirregoitia Martínez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, | 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, |

| | |
|---|---|
| sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; | sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande ***que la législation sur les baux soit modifiée afin de raccourcir les délais; demande la création d'une figure d'action prioritaire permettant l'activation de procédures accélérées; demande*** à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; |

Or. es

**Amendement 753**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; | 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; ***encourage la Commission à soutenir ces réformes par une assistance technique et un financement au titre du programme pour une Europe numérique et du Fonds européen de développement régional;*** |

Or. en

**Amendement 754**
**Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; | 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande ***le renforcement des capacités techniques et administratives des collectivités locales afin qu'elles puissent gérer plus efficacement les procédures d'urbanisme et d'autorisation; demande*** à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; |

Or. en

**Amendement 755**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. ***invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus*** | 7. demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du |

***d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique;*** demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations;

délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations***, en vue d'améliorer l'efficacité tout en veillant à ce que ces processus n'entraînent pas une augmentation de l'artificialisation des terres et restent conformes à l'objectif de l'Union de zéro artificialisation nette d'ici à 2050***;

Or. en

**Amendement 756**
**Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. invite les pouvoirs publics compétents à ***faciliter*** les processus d'octroi de permis ***pour les rendre*** plus rapides et plus simples***, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique***; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; | 7. invite les pouvoirs publics compétents à ***veiller à ce que*** les processus d'octroi de permis ***soient rendus*** plus rapides et plus simples***; souligne la nécessité de doter les institutions responsables de ressources suffisantes pour garantir un traitement efficace et en temps utile des demandes***; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations***, y compris de dresser un recueil des bonnes pratiques***; ***souligne que les cadres de planification sont également essentiels pour garantir le respect des normes environnementales, la protection du patrimoine et des bâtiments historiques, la participation citoyenne et la fonction*** |

***sociale du logement;***

Or. en

**Amendement 757**
**Irmhild Boßdorf**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre ***plus rapides et*** plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; ***demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations;*** | 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus simples ***grâce à la numérisation des procédures de permis de construire, dont un système de soumission et de suivi en ligne (guichet unique), permettant des contrôles automatiques des éventuels conflits réglementaires, la mise en œuvre de contrôles automatisés du caractère exhaustif et une évaluation assistée par l'IA avec validation humaine***, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; |

Or. en

**Amendement 758**
**Martin Hojsík**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus | 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus |

d’octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que ***l’introduction du principe de consentement tacite de l’administration pour*** la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation***, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique***; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations;

d’octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que la délivrance de permis de construire ***numériques*** pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations;

Or. en

**Amendement 759**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d’octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l’introduction du principe de consentement tacite de l’administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; | 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d’octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l’introduction du principe de consentement tacite de l’administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations ***dans le plein respect des droits des citoyens à vivre dans un environnement sûr et propice à*** |

***l'inclusion sociale***;

Or. en

**Amendement 760**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; | 7. ***invite la Commission à fixer comme objectif l'obtention des permis de construire dans un délai de 60 jours;*** invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; |

Or. en

**Amendement 761**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de ***réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les*** procédures ***pour obtenir des autorisations***; | 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de ***procéder à un examen complet des*** procédures ***de planification et d'octroi des permis de construire dans l'ensemble des États membres, en recensant les goulets d'étranglement et les bonnes pratiques, en vue de rationaliser les processus d'approbation des projets de construction***; |

Or. en

**Amendement 762**
**Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, György Hölvényi, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova, Rachel Blom**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale***, patrimoniale ou historique***; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du | 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de ***mesures proportionnées de*** protection environnementale ***ou d'exigences en matière de préservation du patrimoine culturel, archéologique ou*** |

| | |
|---|---|
| délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; | ***architectural***; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; |

Or. en

**Amendement 763**
**Julie Rechagneux, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Rachel Blom**

**Proposition de résolution**
**Paragraph 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale***, patrimoniale ou historique***; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; | 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale ***proportionnée, ou d'exigences de protection du patrimoine culturel, architectural ou archéologique***; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; |

Or. fr

**Amendement 764**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; | 7. invite les pouvoirs publics compétents à faciliter les processus d'octroi de permis pour les rendre plus rapides et plus simples, y compris au moyen de mesures telles que l'introduction du principe de consentement tacite de l'administration pour la délivrance de permis de construire pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation, sauf en cas de ***sécurité des personnes,*** protection environnementale, patrimoniale ou historique; demande à la Commission de réaliser une étude évaluant les causes du délai excessif nécessaire pour obtenir des permis et effectuer les procédures pour obtenir des autorisations; |

Or. en

**Amendement 765**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***7 bis. estime que la notion de logement «abordable» doit aller de pair avec celles de logement «durable» et «décent», ces trois concepts étant indissociables, comme le consacre déjà la Déclaration de Liège sur «l'accessibilité au logement dans l'Union», signée le 5 mars 2024 par les ministres du logement des États membres de l'Union; considère comme essentiel que toutes les politiques de logement, tant européennes que nationales, intègrent conjointement ces trois concepts et les placent au cœur du tout premier plan européen pour le logement abordable;*** |

Or. en

**Amendement 766**
**Rachel Blom, Julie Rechagneux, Klara Dostalova, Mathilde Androuët**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***7 bis. invite la Commission à tenir compte, lors de la révision et de l'application de la législation environnementale, y compris la directive «Habitats» de l'Union, de la nécessité d'accélérer les projets de construction de logements; insiste pour que les États membres disposent de la flexibilité nécessaire pour mener à bien des projets de construction de logements abordables sans retard excessif dû à des procédures judiciaires;*** |

Or. nl

**Amendement 767**
**Regina Doherty**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***7 bis. invite les États membres à instaurer des délais maximaux légaux de décision en matière d'urbanisme et de permis de construire, pouvant aller jusqu'à 16 semaines pour les demandes standard et 30 semaines pour les projets de plus grande envergure, ainsi que des procédures accélérées pour les conversions, les constructions d'appartements, les rénovations et les projets menés dans des zones de développement stratégique;*** |

Or. en

**Amendement 768**
**Ciaran Mullooly**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***7 bis. invite les États membres à renforcer les mesures incitatives à la rénovation des logements insalubres et souligne que la procédure de demande doit rester simple et que les logements rénovés doivent être proposés en priorité aux personnes inscrites sur les listes d'attente ou aux primo-accédants;*** |

Or. en

**Amendement 769**
**Gaetano Pedulla'**
au nom du groupe The Left
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***7 bis. rappelle que les États membres ont des obligations de participation du public en vertu du droit de l'Union et de la convention d'Aarhus et réaffirme l'importance de ces obligations et d'un processus de planification participatif pour la mise en place de logements et de communautés durables;*** |

Or. en

**Amendement 770**

**Ciaran Mullooly**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***7 ter. invite les États membres à adopter une nouvelle approche et à financer adéquatement la rénovation des immeubles destinés au logement dans les zones traditionnellement destinées à un usage commercial, afin que les logements situés «au-dessus des commerces» aux étages supérieurs soient pleinement exploités pour répondre aux besoins urgents en logement de ces collectivités;*** |

Or. en

**Amendement 771**
**Ciaran Mullooly**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 7 quater (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***7 quater. invite les États membres à prendre en considération les besoins urgents des primo-accédants et des couples sans logement en adoptant une approche souple de leur réglementation en matière de conservation, applicables dans certaines zones municipales, et en veillant à ce que les coûts ne soient pas alourdis par une réglementation excessive concernant la rénovation des éléments architecturaux des bâtiments existants;*** |

Or. en

**Amendement 772**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. ***est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement;*** demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ***ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements***; | 8. demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique***; demande, en priorité, un accès direct aux financements publics, notamment sous la forme de subventions, pour la rénovation des logements des ménages les plus vulnérables touchés par la précarité énergétique et des locataires de logements sociaux, afin de couvrir les coûts initiaux associés; souligne que cette approche présente des avantages socio-économiques et environnementaux indéniables, grâce au retour sur investissement reconnu par plusieurs textes législatifs clés, notamment la directive sur la performance énergétique des bâtiments***; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement***; demande l'intégration pleine et entière de la démocratie énergétique dans la politique du logement; estime que le plan européen pour le logement abordable doit promouvoir explicitement l'appropriation et la participation des citoyens et des collectivités à la transition énergétique***, en veillant à ***l'accès à des logements économes en énergie, abordables et renouvelables en tant que droit au logement; souligne que les États membres devraient intégrer des modèles énergétiques citoyens, tels que les communautés énergétiques, dans leurs plans nationaux de logement et garantir la participation des citoyens à chaque rénovation***; |

Or. en

**Amendement 773**

**Julie Rechagneux, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Rachel Blom**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables ***et veiller*** à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; | 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables ***entre opérateurs européens et extra-européens, entre petites et grandes entreprises, ainsi qu'entre travailleurs du bâtiment et entreprises de construction au sein de l'Union, notamment par la prévention du dumping social et environnemental et en veillant*** à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique***, l'indécence et l'indignité du parc immobilier***; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, ***la modération des coûts de rénovation*** mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; ***invite à ne retenir, dans les programmes de rénovation, que les mesures dont l'analyse coûts-bénéfices sur l'ensemble du cycle de vie démontre un retour sur investissement soutenable pour les ménages, en particulier via une réduction vérifiable et durable des dépenses énergétiques et des risques sanitaires liés au mal-logement;*** |

Or. fr

**Amendement 774**
**Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova, Rachel Blom**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; | 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables***, entre les opérateurs européens et non européens, entre les petites et les grandes entreprises, ainsi qu'entre les travailleurs du bâtiment et les entreprises de construction au sein de l'Union,*** et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique***, et remédier aux conditions de logement insalubres et inadéquates***; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique ***et la modération des coûts de rénovation***, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; ***demande que les programmes de rénovation n'incluent que les mesures pour lesquelles une analyse coûts-avantages du cycle de vie démontre un retour sur investissement durable pour les ménages, notamment grâce à une réduction vérifiable et durable des dépenses énergétiques et des risques sanitaires liés à des conditions de logement insalubres;*** |

Or. en

**Amendement 775**
**Irmhild Boßdorf, Volker Schnurrbusch**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; ***demande un renforcement des efforts déployés*** pour lutter contre la précarité énergétique***; invite la Commission et les*** États membres ***à intégrer pleinement*** la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations ***dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements***; | 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; ***souligne que les mesures*** pour lutter contre la précarité énergétique ***doivent incomber en priorité aux*** États membres ***et être conformes à leurs stratégies nationales; prend acte de*** la stratégie de la Commission ***relative à la «vague de rénovations» dans le cadre du pacte vert, mais s'oppose à sa mise en œuvre obligatoire et complète, étant donné qu'elle représente une charge financière considérable pour les propriétaires, les locataires et les budgets publics et qu'elle empiète profondément sur les compétences nationales; met en garde contre le fait qu'une obligation de rénovation à l'échelle de l'Union n'est ni socialement ni économiquement viable et pourrait aggraver la pénurie de logements dans de nombreux États membres; invite dès lors la Commission à s'abstenir de poursuivre la mise en œuvre*** pour une vague de rénovations; |
| | Or. de |

**Amendement 776**
**Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. est convaincu que ***l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que*** les ressources ***publiques soient utilisées efficacement***; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité | 8. est convaincu que les ressources ***de l'Union devraient être consacrées à la lutte contre l'exclusion en matière de logement et à la garantie d'un logement abordable, décent et durable pour tous***; demande un renforcement des efforts |

| | |
|---|---|
| énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; | déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique ***et la décarbonation***, mais aussi sur ***l'équité sociale et*** l'augmentation de l'offre de logements ***abordables et sociaux, l'amélioration de la qualité de vie et la protection des locataires contre les expulsions, la perte de leurs droits et les augmentations excessives de loyer pendant les travaux de rénovation, ainsi qu'à garantir que les rénovations de logements financées par des fonds publics soient protégées contre les ventes immédiates et la spéculation***; |
| | Or. en |

**Amendement 777**
**Nils Ušakovs**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; | 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; ***invite spécifiquement les États membres*** |

***confrontés à de fortes concentrations d'immeubles à étages standardisés et peu performants à élaborer des mécanismes financiers et administratifs ciblés et à grande échelle permettant d'atteindre les taux de rénovation annuels nécessaires pour respecter les objectifs de l'Union, compte tenu du coût élevé par bâtiment de l'isolation thermique et des rénovations majeures;***

Or. en

**Amendement 778**
**Marco Falcone, Flavio Tosi, Caterina Chinnici, Letizia Moratti, Massimiliano Salini, Salvatore De Meo, Giusi Princi, Fulvio Martusciello**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; | 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements ***et la réduction des coûts de logement à long terme***; ***souligne l'importance de définir des budgets spécifiques pour la rénovation dans le cadre du plan pour le logement abordable à venir afin de privilégier la rénovation en profondeur des bâtiments les plus énergivores, notamment le remplacement des fenêtres et d'autres mesures à forte incidence;*** |

Or. en

**Amendement 779**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; | 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; ***souligne que les autorités compétentes seront ainsi en mesure de réaliser une évaluation environnementale unique et d'accomplir les démarches administratives et procédurales nécessaires pour une zone géographique donnée avant le développement de projets résidentiels;*** |

Or. en

**Amendement 780**
**Johan Danielsson**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; | 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; ***estime que, pour préserver une concurrence loyale, les États membres devraient avoir la possibilité de considérer les sociétés de logement qui n'utilisent pas de ressources publiques comme des entités ne relevant pas de la définition d'organismes publics;*** |

Or. en

**Amendement 781**
**Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à ***intégrer pleinement*** la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations ***dans les politiques du logement***, en veillant à ce que les ***rénovations des bâtiments soient non*** | 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à ***utiliser*** la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations ***uniquement comme un outil volontaire et de soutien***, en veillant à ce que les ***politiques de rénovation restent*** |

| | |
|---|---|
| ***seulement axées sur*** l'efficacité énergétique***, mais aussi sur l'augmentation de*** l'offre de logements; | ***principalement sous la responsabilité des États membres; souligne que les efforts de rénovation ne doivent pas entraîner une augmentation des coûts du logement pour les ménages et les municipalités, et doivent aller au-delà de*** l'efficacité énergétique ***pour également accroître*** l'offre de logements ***et améliorer leur accessibilité financière***; |

Or. en

**Amendement 782**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; | 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; ***souligne l'importance de prendre en considération les centres historiques des villes et le patrimoine historique et culturel de l'Union lors de la mise en œuvre d'initiatives en matière de logement ou d'efficacité énergétique susceptibles de les affecter;*** |

Or. en

**Amendement 783**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; | 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; ***soutient les mesures incitatives en faveur de la rénovation des logements dans les zones densément peuplées et encourage les solutions qui incitent positivement les propriétaires à remettre sur le marché les logements vacants;*** |

Or. en

**Amendement 784**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; | 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; ***invite la Commission à prendre l'initiative de créer des «vallées du logement», en s'appuyant sur des initiatives existantes telles que le réseau des vallées de l'innovation;*** |

Or. en

**Amendement 785**
**György Hölvényi, Pál Szekeres, Julie Rechagneux**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; | 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique ***et, plutôt que d'imposer des sanctions et des charges administratives supplémentaires, de se concentrer sur la garantie d'un accès à des sources d'énergie abordables***; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du |

| | |
|---|---|
| | logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; |

Or. en

**Amendement 786**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; | 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique***, notamment en accélérant et en simplifiant les procédures d'octroi des permis et licences pour les rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique***; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; |

Or. en

**Amendement 787**
**Brigitte van den Berg, Barry Cowen**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. ***est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement;*** demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; | 8. demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; |

Or. en

**Amendement 788**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité | 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, ***y compris les programmes de soutien à la rénovation des logements privés,*** en veillant à ce que les rénovations |

| | |
|---|---|
| énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; | des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; |

Or. en

**Amendement 789**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; | 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements***, y compris les espaces de bureaux***; |

Or. en

**Amendement 790**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; | 8. est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement; demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique***, thermique et acoustique***, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; |

Or. en

**Amendement 791**
**Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**
au nom du groupe The Left
**Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan**
au nom de la commission spéciale sur la crise du logement dans l'Union européenne
**Leila Chaibi**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 8. ***est convaincu que l'Union devrait assurer des conditions de concurrence équitables et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées efficacement;*** demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les | 8. demande un renforcement des efforts déployés pour lutter contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à intégrer pleinement la stratégie de la Commission pour une vague de rénovations dans les politiques du logement, en veillant à ce que les rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur ***la réduction des loyers et*** l'augmentation de l'offre de |

| | |
|---|---|
| rénovations des bâtiments soient non seulement axées sur l'efficacité énergétique, mais aussi sur l'augmentation de l'offre de logements; | logements ***grâce à la location de tout logement rénové qui n'est pas occupé par son propriétaire***; |

Or. en

**Amendement 792**
**Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***8 bis. invite la Commission et les États membres à assurer la pleine mise en œuvre de la directive révisée sur la performance énergétique des bâtiments dans les politiques nationales du logement, en veillant à ce que la rénovation des bâtiments contribue non seulement à l'efficacité énergétique, mais aussi à la réalisation des objectifs sociaux, notamment l'accessibilité financière et la disponibilité du logement; souligne que la directive exige des États membres qu'ils mettent en place des garanties appropriées afin que les coûts de rénovation n'entraînent pas de hausses de loyer disproportionnées ni le déplacement de locataires, notamment issus de ménages vulnérables; rappelle, conformément au considérant 63 de la directive, que les États membres peuvent introduire des mesures visant à limiter les hausses de loyer après rénovation; demande que de tels mécanismes soient intégrés aux stratégies nationales du logement afin d'éviter que les mesures d'efficacité énergétique n'aggravent la crise du logement;*** |

Or. en

**Amendement 793**
**Marco Falcone, Flavio Tosi, Caterina Chinnici, Letizia Moratti, Massimiliano Salini, Salvatore De Meo, Giusi Princi, Fulvio Martusciello**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***8 bis. demande l'inclusion de mesures spécifiques visant à garantir l'efficacité des politiques du logement dans les régions rurales, intérieures, insulaires, montagneuses et ultrapériphériques, dans le plein respect du principe d'insularité et des spécificités territoriales; souligne que le renforcement des politiques du logement dans ces zones est essentiel pour lutter contre le dépeuplement, soutenir le développement local et promouvoir une répartition démographique plus équilibrée au sein de l'Union européenne;*** |

Or. en

**Amendement 794**
**Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***8 bis. invite la Commission à procéder à un examen systématique de la législation de l'Union concernant le secteur de la construction et de la rénovation, en vue de supprimer ou de simplifier les dispositions qui augmentent inutilement les coûts ou retardent indûment les projets; insiste sur le fait que la politique du logement ne doit pas être alourdie par des coûts excessifs ni par des exigences réglementaires disproportionnées;*** |

Or. en

**Amendement 795**
**Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**
au nom du groupe The Left
**Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan**
au nom de la commission spéciale sur la crise du logement dans l'Union européenne
**Leila Chaibi**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***8 bis. invite la Commission à créer un fonds européen pour la transition énergétique et en matière de chauffage afin d'aider les municipalités à mettre en œuvre et à soutenir, en collaboration avec les citoyens, des plans locaux de chauffage et des rénovations permettant des économies d'énergie;*** |

Or. en

**Amendement 796**
**Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**
au nom du groupe The Left
**Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan**
au nom de la commission spéciale sur la crise du logement dans l'Union européenne
**Leila Chaibi**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 8 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***8 ter. invite la Commission à privilégier les solutions permettant de libérer le parc immobilier existant, notamment en instaurant des garanties contre la*** |

***spéculation immobilière et en introduisant des mesures obligatoires pour remettre les logements vacants sur le marché locatif;***

Or. en

**Amendement 797**
**Johan Danielsson**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| ***9. demande aux États membres de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement; estime que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques du logement, telles que les réductions d'impôts pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires et le fait d'éviter le contrôle des loyers, se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le logement et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande;*** | ***supprimé*** |

Or. en

**Amendement 798**
**Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 9. demande ***aux*** États membres ***de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour*** les politiques ***du logement***; | 9. demande ***à la Commission d'entreprendre une évaluation approfondie de l'incidence des incitations*** |

***estime que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques du logement, telles que les réductions d'impôts pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires et le fait d'éviter le contrôle des loyers, se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé*** l'investissement ***dans le logement et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande***;

***fiscales et des régimes préférentiels sur le marché du logement, y compris les taxes foncières, les programmes de «visa doré» et la fiscalité applicable aux investisseurs institutionnels, notamment les exonérations fiscales pour les fonds d'investissement immobilier, afin d'en mettre en évidence les conséquences sur l'accessibilité financière, l'équité, l'offre et la demande dans les*** États membres***; invite la Commission à prendre des mesures décisives pour éliminer les pratiques fiscales néfastes qui alimentent la spéculation, réduisent la disponibilité des logements et creusent les inégalités; souligne que*** les politiques ***fiscales doivent être des moteurs d'équité et d'inclusion sociales, en rétablissant le droit à un logement décent et abordable pour tous; demande une enquête sur les structures fiscales des principaux investisseurs institutionnels du marché européen du logement***; ***envisage, en outre, l'instauration d'une taxe foncière spéciale au niveau de l'Union applicable aux acquéreurs hors Union de biens immobiliers autres que leur résidence principale ou appartenant au segment du luxe, afin de dissuader*** l'investissement ***spéculatif et de constituer une ressource européenne potentielle spécifiquement dédiée à un fonds pour le logement abordable***;

Or. en

**Amendement 799**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 9. demande aux États membres de | 9. demande aux États membres de |

| | |
|---|---|
| promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement; estime que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques du logement, telles que les réductions d'impôts pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires et le fait d'éviter le contrôle des loyers, se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le logement et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande; | promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement***; demande une réforme de la directive TVA (2006/112/CE) qui permettrait l'application d'un taux de TVA super-réduit à la fourniture et à la construction de logements, dans le cadre d'une politique sociale telle que définie par les États membres, à la rénovation et à la transformation, y compris la démolition et la reconstruction, ainsi qu'à la réparation de logements et d'habitations privées, et à la location de biens immobiliers à usage résidentiel***; estime que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques du logement, telles que les réductions d'impôts pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires et le fait d'éviter le contrôle des loyers, se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le logement et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande; |

Or. en

**Amendement 800**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 9. demande aux États membres de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement; estime ***que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques du logement, telles que les réductions d'impôts pour les consommateurs, la*** | 9. demande aux États membres de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement ***afin de décourager la spéculation immobilière***; estime que ***qu'une imposition efficace des propriétaires de plusieurs biens immobiliers qui laissent*** |

***souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires et le fait d'éviter le contrôle des loyers, se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le logement et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi*** l'offre dans les régions à forte demande;

***délibérément leur résidence principale inoccupée contribuera à augmenter*** l'offre dans les régions à forte demande; ***estime que la fiscalité, le contrôle des loyers et les autres instruments visant à garantir l'accessibilité financière sont des outils légitimes et nécessaires dont disposent les États membres pour s'acquitter de leur obligation de garantir le droit au logement; rappelle que la gouvernance économique et la politique de concurrence de l'Union ne doivent pas faire obstacle à l'adoption de telles mesures lorsqu'elles poursuivent des objectifs sociaux et protègent les groupes vulnérables; invite les États membres à inclure la dissuasion fiscale dans cette stratégie visant à accroître l'offre de logements;***

Or. en

**Amendement 801**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 9. ***demande aux*** États membres ***de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques*** du logement***; estime que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques du*** logement***, telles que les réductions d'impôts pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires et le fait d'éviter le contrôle des loyers, se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le*** logement ***et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande***; | 9. ***critique le fait que les politiques fiscales actuelles de certains*** États membres ***favorisent de manière disproportionnée les investisseurs immobiliers, en offrant des incitations qui faussent le marché*** du logement***, exacerbant ainsi les inégalités et limitant l'accès au*** logement ***pour les personnes dans le besoin; préconise une combinaison fiscale saine dans les États membres, en imposant le revenu du capital, tels que les revenus locatifs, de manière équitable et progressive, et en imposant plus favorablement les locations à long terme que les locations à court terme; demande, en outre, la mise en place d'un impôt minimum sur les plus-*** |

***values dans l'Union et la coordination au niveau européen en matière d'impôt foncier, ainsi que la suppression des obstacles fiscaux au niveau des États membres pour les nouveaux entrants sur le marché du*** logement***, tels que les droits d'enregistrement élevés dans certains pays, tout en introduisant des taxes sur les logements vacants et les résidences secondaires***;

Or. en

**Amendement 802**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 9. demande aux États membres de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement; estime que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques du logement, telles que les réductions d'impôts pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires et le fait d'éviter le contrôle des loyers, se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le logement et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande; | 9. demande aux États membres de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement***; souligne avec la plus grande fermeté que le pacte de stabilité et de croissance ne doit pas être compromis, car cela pourrait provoquer une instabilité financière dans l'Union, qui est essentielle à la prolifération des logements***; estime que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques du logement, telles que les réductions d'impôts pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires et le fait d'éviter le contrôle des loyers, se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le logement et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande; |

Or. en

**Amendement 803**
**Dirk Gotink**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 9. demande aux États membres de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement; estime que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques du logement, telles que les réductions d'impôts pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires et le fait d'éviter le contrôle des loyers, se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le logement et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande; | 9. demande aux États membres de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement; estime que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques du logement, telles que les réductions d'impôts pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires et le fait d'éviter le contrôle des loyers, se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le logement et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande; ***demande l'exemption des associations de logement social de la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale [directive UE/2016/1164) du Conseil], tout en mettant en place des garanties contre les abus;*** |

Or. en

**Amendement 804**
**Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jorge Buxadé Villalba, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 9. demande aux États membres de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement; ***estime que les normes*** internationales ***de l'OCDE relatives aux politiques du*** | 9. demande aux États membres de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement; ***souligne que la politique fiscale relève de la compétence exclusive des États*** |

***logement***, telles que les réductions d'impôts pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires et le fait d'éviter le contrôle des loyers, ***se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le logement et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande***;

***membres et doit rester pleinement sous leur autorité; souligne que les États membres peuvent s'inspirer des expériences*** internationales, telles que les réductions d'impôts pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires et le fait d'éviter le contrôle des loyers, ***tout en adaptant ces mesures au contexte national; souligne que le rôle de l'Union devrait se limiter à faciliter l'échange de bonnes pratiques, sans imposer de normes ni d'obligations communes***;

Or. en

**Amendement 805**
**Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova, Rachel Blom**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 9. demande aux États membres de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement; estime que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques du logement, telles que les réductions d'impôts pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires et le fait d'éviter le contrôle des loyers, se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le logement et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande; | 9. demande aux États membres de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement; estime que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques du logement, telles que les réductions d'impôts pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires***, la stimulation de la circulation des capitaux immobiliers grâce à un régime fiscal incitatif sur les plus-values, la modération des frais liés à la succession,*** et le fait d'éviter le contrôle des loyers, se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le logement et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande; |

Or. en

**Amendement 806**
**Julie Rechagneux, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Rachel Blom**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 9. ***demande aux*** États membres ***de*** promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement; estime que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques du logement, telles que les réductions d'impôts pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires et le fait d'éviter le contrôle des loyers, se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le logement et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande; | 9. ***invite les*** États membres ***à*** promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement; estime que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques du logement, telles que les réductions d'impôts pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires***, la stimulation de la circulation du capital immobilier par un régime de plus-values immobilières incitatif, la modération des frais de succession*** et le fait d'éviter le contrôle des loyers, se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le logement et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande; |

Or. fr

**Amendement 807**
**Marco Falcone, Flavio Tosi, Caterina Chinnici, Letizia Moratti, Massimiliano Salini, Salvatore De Meo, Giusi Princi, Fulvio Martusciello**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 9. demande aux États membres de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement; ***estime que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques*** du logement***, telles que les réductions*** | 9. demande aux États membres de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement; ***invite la Commission et les États membres à établir un cadre coordonné d'incitations fiscales pour la rénovation et la*** |

| | |
|---|---|
| ***d'impôts pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires et le fait d'éviter le contrôle des loyers, se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le*** logement ***et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande***; | ***construction*** du logement***, notamment l'application d'un taux de TVA réduit n'excédant pas 4 % pour les projets de*** logement ***abordable, social ou économe en énergie; souligne que ces mesures devraient respecter la neutralité fiscale, être compatibles avec les objectifs du pacte vert pour l'Europe et privilégier le soutien aux ménages à revenus faibles et moyens;*** |

Or. en

**Amendement 808**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 9. demande aux États membres de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement; estime que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques du logement, telles que les réductions d'impôts pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires et le fait d'éviter le contrôle des loyers, se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le logement et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande; | 9. demande aux États membres de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement***; souligne que la clause dérogatoire générale et la clause dérogatoire nationale devraient rester un instrument exceptionnel et temporaire***; estime que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques du logement, telles que les réductions d'impôts pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires et le fait d'éviter le contrôle des loyers, se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le logement et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande; |

Or. en

**Amendement 809**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 9. demande aux États membres de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement; estime que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques du logement, telles que les réductions d'impôts pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires et le fait d'éviter le contrôle des loyers, se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le logement et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande; | 9. demande aux États membres de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement***; souligne que tout investissement public dans le logement doit rester compatible avec les règles fiscales de l'Union***; estime que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques du logement, telles que les réductions d'impôts pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires et le fait d'éviter le contrôle des loyers, se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le logement et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande; |

Or. en

**Amendement 810**
**Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 9. demande aux États membres de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement; estime que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques du logement***, telles que les réductions d'impôts pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre*** | 9. demande aux États membres de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement; estime que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques du logement se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le logement et contribué à alléger les |

***propriétaires et locataires et le fait d'éviter le contrôle des loyers,*** se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le logement et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande;

pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande;

Or. en

**Amendement 811**
**György Hölvényi, Pál Szekeres**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 9. demande aux États membres de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement; estime que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques du logement, telles que les réductions d'impôts pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires et le fait d'éviter le contrôle des loyers, se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le logement et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande; | 9. demande aux États membres de promouvoir un système fiscal efficace et incitatif pour les politiques du logement; estime que les normes internationales de l'OCDE relatives aux politiques du logement, telles que les réductions d'impôts ***et les bonifications d'intérêts*** pour les consommateurs, la souplesse dans les relations entre propriétaires et locataires et le fait d'éviter le contrôle des loyers, se sont avérées bénéfiques, en ce qu'elles ont encouragé l'investissement dans le logement et contribué à alléger les pressions sur les prix de l'immobilier, stimulant ainsi l'offre dans les régions à forte demande; |

Or. en

**Amendement 812**
**Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García, Nicolas Bay, Ondřej Krutílek**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 bis. exprime sa profonde préoccupation quant à l'entrée en vigueur prévue en 2027 du SEQE 2, qui étend le système européen d'échange de quotas d'émission au secteur; condamne l'incidence disproportionnée de cette mesure, qui entraînera une hausse inacceptable des factures d'énergie, aggravant la précarité énergétique et érodant le pouvoir d'achat, notamment pour les ménages à revenus faibles et moyens; demande la suspension immédiate de l'application du SEQE 2 jusqu'à ce que des solutions plus équitables soient élaborées et mises en œuvre, permettant d'atteindre les objectifs d'efficacité énergétique sans pénaliser les ménages;*** |

Or. en

**Amendement 813**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 bis. invite la Commission à procéder à un examen approfondi de la législation de l'Union, notamment des cadres de concurrence, fiscaux et financiers, afin de recenser et de supprimer les obstacles juridiques ou pratiques empêchant les États membres d'adopter des mécanismes efficaces de contrôle des loyers, des programmes de logements publics ou l'acquisition de logements à des fins sociales;*** |

Or. en

**Amendement 814**
**Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 bis. souligne que toute exigence environnementale ou d'efficacité énergétique liée au logement doit être proportionnée et ne doit pas augmenter les coûts pour les ménages ni retarder les constructions urgentes; insiste sur le fait que l'accessibilité financière au logement prime sur tout autre objectif réglementaire de l'Union;*** |

Or. en

**Amendement 815**
**Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 bis. invite les États membres à réformer les régimes de taxation foncière, notamment au moyen de mécanismes tels que la création d'une taxe foncière annuelle ou d'une taxe foncière proportionnelle en remplacement des taxes sur les transactions afin d'accroître la mobilité et de rendre le logement moins attractif en tant qu'actif financier;*** |

Or. en

**Amendement 816**
**Maria Zacharia**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 bis. invite les États membres à adopter des mesures visant à valoriser socialement les biens immobiliers inutilisés ou abandonnés, à promouvoir des programmes de logements sociaux et à empêcher la spéculation grâce à des incitations fiscales et à des outils réglementaires;*** |

Or. el

**Amendement 817**
**Martin Hojsík, Brigitte van den Berg**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 bis. invite les États membres à veiller à ce que les incitations fiscales et financières destinées à soutenir le logement n'entraînent pas de spéculation, de volatilité des marchés ni d'inflation des prix susceptibles d'aggraver l'accès à un logement abordable;*** |

Or. en

**Amendement 818**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|

***9 bis. invite la Commission à accorder une plus grande importance au logement abordable, durable et décent, ainsi qu'aux indicateurs connexes, dans le cadre du Semestre européen et dans les recommandations par pays;***

Or. en

**Amendement 819**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 ter. demande une évaluation de l'accessibilité financière au logement au regard de la législation européenne existante en matière de services financiers et une analyse d'impact sur l'accessibilité financière au logement, après consultation publique, concernant les nouvelles propositions législatives dans ce domaine, ainsi que des règles de diligence raisonnable ciblées pour les entreprises financières détenant des actifs immobiliers dans leur bilan; exhorte la Commission et les États membres à réaliser une analyse structurelle du déséquilibre des pouvoirs entre propriétaires et locataires, afin de renforcer la protection des locataires, de promouvoir la sécurité locative à long terme et de prévenir les pratiques abusives; souligne que ces évaluations devraient associer activement les personnes confrontées à des difficultés de logement afin de garantir que les politiques mises en œuvre reflètent les réalités vécues et répondent aux besoins concrets;*** |

Or. en

**Amendement 820**
**Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García, Nicolas Bay**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 ter. souligne que la multiplication des normes environnementales, telles que le certificat de performance énergétique (CPE), peut avoir des effets négatifs sur les marchés locatif et immobilier; s'inquiète des divergences et des incohérences dans les méthodes de calcul et l'étiquetage énergétique des bâtiments résidentiels, qui ne reflètent pas fidèlement la performance énergétique réelle des biens; met en garde contre les conséquences possibles de cet étiquetage, qui pourraient entraîner la perte de jouissance de leur bien et/ou la dévalorisation de leur investissement pour de nombreux propriétaires, notamment ceux appartenant aux classes moyennes et populaires, puisque leur bien pourrait ne plus être loué ou vendu; souligne que cette inflation réglementaire entraîne automatiquement une hausse des coûts pour les locataires et les acquéreurs;*** |

Or. en

**Amendement 821**
**Maria Zacharia**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 ter. se déclare préoccupé par le fait que la prolifération incontrôlée des locations touristiques de courte durée a transformé le logement en un domaine spéculatif, privant ainsi des milliers de*** |

***citoyens de la possibilité d'accéder à un logement abordable; souligne que les plateformes telles qu'Airbnb doivent être soumises à des règles strictes en matière de transparence, d'autorisations locales et de contrôle fiscal; invite la Commission à fixer des limites obligatoires par région pour la location de logements de courte durée, en donnant la priorité aux besoins des résidents plutôt qu'aux exigences des plateformes touristiques, tout en veillant à ce que les nouvelles réglementations européennes sur les locations de courte durée protègent avant tout le droit au logement et non les intérêts commerciaux des entreprises numériques;***

Or. el

**Amendement 822**
**Aodhán Ó Ríordáin, Alicia Homs Ginel**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 ter. invite la Commission européenne, en coopération avec les États membres, à créer des «zones de marché du logement sous tension», permettant aux zones déclarées en situation de tension sur le marché résidentiel et rencontrant des difficultés croissantes pour garantir l'accès à un logement décent et abordable et son entretien, de bénéficier de cadres et d'outils réglementaires spécifiques, tels que des investissements directs exceptionnels dans le logement abordable, le contrôle des loyers, la protection contre l'expulsion et le déplacement ou des droits préférentiels d'acquisition, afin de répondre aux défis urgents en matière de logement;*** |

Or. en

**Amendement 823**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 ter. invite la Commission à proposer la suppression de tout avantage fiscal, tel que les transactions sur actions, pour les sociétés et les investisseurs immobiliers;*** |

Or. en

**Amendement 824**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 quater (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 quater. demande l'augmentation, l'élargissement et la prolongation du Fonds social pour le climat, la Commission devant inciter les États membres à affecter des aides à la rénovation aux ménages vulnérables et en situation de précarité énergétique, car les bâtiments peu performants constituent l'une des causes profondes de la précarité énergétique; estime primordial le recours aux plans sociaux pour le climat pour des investissements dans la rénovation plutôt que pour des mesures compensatoires à court terme sur les factures, qui ne s'attaqueront pas à la cause profonde du prix élevé de l'énergie;*** |

Or. en

**Amendement 825**
**Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García, Ondřej Krutílek, Nicolas Bay**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 quater (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 quater. souligne que les directives sur la performance énergétique des bâtiments et le SEQE 2 peuvent avoir des effets négatifs importants sur le coût du logement et l'accession à la propriété, notamment dans les zones rurales et les zones moins peuplées; invite la Commission à réexaminer ces deux directives et à les modifier afin d'atténuer leurs effets négatifs, notamment en plafonnant le prix des quotas du SEQE 2, et à mobiliser tous les programmes et instruments financiers de l'Union disponibles pour aider les citoyens qui ne peuvent pas se permettre des investissements coûteux;*** |

Or. en

**Amendement 826**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 quinquies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 quinquies. invite la Commission à assurer, dans le cadre de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, un suivi et un contrôle efficaces, ainsi que des recommandations par pays aux États membres, afin d'élaborer rapidement des plans nationaux de rénovation des bâtiments (PNRB) inclusifs, contribuant à améliorer les niveaux moyens de*** |

***performance énergétique du secteur du logement résidentiel, en vue d'atteindre l'objectif de neutralité climatique pour les bâtiments, et ce, en donnant la priorité aux bâtiments les moins performants; demande l'harmonisation des PNRB avec les plans prévus par la directive relative à l'efficacité énergétique ainsi qu'avec les plans sociaux nationaux pour le climat, afin de mettre en œuvre une approche coordonnée de la décarbonation des bâtiments, de la manière la plus ambitieuse et inclusive possible;***

Or. en

**Amendement 827**
**Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García, Stefano Cavedagna**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 quinquies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 quinquies. rappelle que la location de logements demeure essentielle pour répondre aux besoins d'une large partie de la population et offrir des perspectives aux propriétaires; invite les États membres à proposer des mesures fiscales, telles que des incitations fiscales, afin d'encourager les propriétaires de résidences secondaires ou de logements vacants à les mettre à disposition pour la location à long terme, notamment dans les zones urbaines sous tension, et à mettre en place des garanties ou des mécanismes d'assurance adéquats pour les bailleurs qui ne louent pas par crainte de non-paiement;*** |

Or. en

**Amendement 828**

**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 sexies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 sexies. invite les États membres à maintenir le «rôle exemplaire des organismes publics» et l'objectif annuel de rénovation de 3 % fixé par la directive relative à l'efficacité énergétique, en veillant à ce que les organismes publics disposent des capacités nécessaires pour atteindre, voire dépasser, cet objectif, notamment en limitant les échappatoires, ce qui est primordial en particulier pour les bâtiments publics à vocation sociale;*** |

Or. en

**Amendement 829**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 septies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 septies. invite à la création d'un cadre favorable solide et inclusif afin de garantir que les projets de rénovation énergétique soient plus accessibles et déployés à plus grande échelle, notamment grâce à une assistance technique et à des services de conseil, ainsi qu'à des instruments permettant d'améliorer l'absorption des financements; demande des mesures soutenant la neutralité des coûts du logement, principe selon lequel le coût global pour les locataires reste inchangé même après des rénovations, notamment si celles-ci sont financées par des fonds publics, et renforce la protection des locataires contre les «rénovictions», qui peuvent survenir lorsqu'un propriétaire*** |

***envoie un avis d'expulsion en invoquant la nécessité d'entreprendre des rénovations importantes;***

Or. en

**Amendement 830**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 octies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 octies. demande une transposition harmonisée et équitable des dispositions du paquet «énergie propre» et du paquet «Ajustement à l'objectif 55», garantissant aux citoyens et aux collectivités les droits à la production, à la propriété et au partage de l'énergie, tout en les protégeant contre la mainmise des entreprises; invite les États membres à soutenir pleinement l'accès à l'autoconsommation d'énergie renouvelable, au partage de l'énergie ou à la participation à des communautés énergétiques pour les résidents de logements sociaux, avec un soutien technique et financier spécifique pour les projets de rénovation menés par les citoyens, les projets de chauffage et de refroidissement communautaires et les projets d'efficacité énergétique;*** |

Or. en

**Amendement 831**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 nonies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|

***9 nonies. demande un soutien renforcé à l'initiative du nouveau Bauhaus européen, qui vise à relier le pacte vert pour l'Europe aux espaces et aux expériences de vie, conformément à l'ambition de l'Union de créer des lieux, des produits et des modes de vie beaux, durables et inclusifs, fondés sur trois valeurs: la durabilité, l'esthétique et l'inclusion;***

Or. en

**Amendement 832**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 decies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 decies. regrette vivement que le système d'échange de quotas d'émission dans les secteurs du bâtiment et du transport routier (SEQE 2) ait été considéré comme le principal instrument de réduction des émissions pour les secteurs du bâtiment et des transports, au détriment de normes contraignantes ambitieuses; constate le fardeau inacceptable que cette approche fait peser sur les ménages, car elle touchera de manière disproportionnée les communautés vulnérables, les locataires et les propriétaires à faibles revenus, qui peinent déjà à couvrir leurs dépenses essentielles; souligne les risques d'exacerbation des inégalités sociales et de sapement du soutien public à la transition écologique; souligne que des investissements supplémentaires et des mesures réglementaires, telles que la directive sur la performance énergétique des bâtiments, sont essentiels pour atteindre les objectifs climatiques de l'Union sans surcharger les citoyens, et exhorte la Commission et les États*** |

***membres à renforcer ces mesures et à fournir le soutien financier et technique nécessaire à leur mise en œuvre; invite la Commission à présenter avant fin 2026 une proposition visant à prévenir la précarité énergétique des citoyens, comprenant un paquet social pour le climat, et à garantir l'application du principe du pollueur-payeur;***

Or. en

**Amendement 833**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 undecies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 undecies. demande un soutien financier spécifique pour les communautés énergétiques dans le prochain cadre financier pluriannuel, en s'appuyant sur des instruments comme la facilité pour les communautés énergétiques, en utilisant des critères sociaux dans les marchés publics et en accordant des primes supplémentaires aux projets concernant des groupes vulnérables, des logements sociaux ou des citoyens en situation de précarité énergétique; invite à soutenir les partenariats entre les municipalités, le secteur public et les citoyens pour la mise en œuvre de projets de rénovation en profondeur et d'énergies renouvelables, notamment dans les quartiers défavorisés;*** |

Or. en

**Amendement 834**
**Regina Doherty**

**Proposition de résolution**

**Sous-titre 6**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| ***Matériaux*** de construction | ***Matières premières et produits*** de construction |

Or. en

**Amendement 835**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 6**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| ***Matériaux*** de construction | ***Produits*** de construction |

Or. en

**Amendement 836**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 duodecies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 duodecies. demande d'intégrer les principes de l'économie circulaire comme éléments centraux de la future stratégie européenne pour la construction de logements, qui fera partie du plan européen pour le logement abordable; estime que des solutions innovantes sont nécessaires pour garantir l'accès à un logement abordable et un parc immobilier pérenne, une solution étant la préfabrication ou la construction hors site pour la rénovation, c'est-à-dire une méthode de construction faisant*** |

***intervenir la production et la conception d'éléments structurels de construction en usine, qui sont ensuite installés sur site, au lieu d'être construits sur place; souligne que la préfabrication industrielle peut réduire les délais de construction de 20 à 50 % et, par conséquent, les perturbations qui en découlent, tout en générant d'importantes économies d'énergie et de coûts;***

Or. en

**Amendement 837**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 9 terdecies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***9 terdecies. demande de veiller à ce que le plan européen pour le logement abordable et la stratégie européenne pour la construction de logements soutiennent la création d'une politique industrielle cohérente favorisant un écosystème de bâtiments performant, ce qui permettrait aux États membres de tirer pleinement parti d'une économie économe en énergie; est pleinement convaincu de l'importance capitale de favoriser la circularité des matériaux et d'accroître la résilience du secteur de la construction, notamment en ce qui concerne les exigences de conception visant à faciliter la réutilisation et à renforcer l'approvisionnement local en matériaux de construction;*** |

Or. en

**Amendement 838**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 10. ***demande à*** la Commission ***de publier un rapport sur la législation de l'Union qui a une incidence sur le*** prix des matériaux de construction ***et leur approvisionnement, afin de repérer, d'examiner et de supprimer les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts***; | 10. ***invite*** la Commission ***et les États membres à sanctionner fermement toute attitude anticoncurrentielle adoptée par les acteurs concernés, qui contribue à la hausse des*** prix des matériaux de construction***; estime que, pour maîtriser les prix des matériaux de construction de logements dans le cadre de projets financés par des fonds publics, un contrôle public strict ainsi que des conditions strictes dans les marchés publics doivent être appliqués, notamment des coûts de construction maximaux autorisés par mètre carré et des plafonds pour les loyers nets, ce qui exerce indirectement une pression sur la discipline budgétaire tout au long du processus de développement et crée une barrière naturelle contre l'inflation des prix, empêchant ainsi une manipulation artificielle et axée sur la réalisation de profits des prix des matériaux de construction de logements***; |

Or. en

**Amendement 839**
**Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 10. demande à la Commission de publier un rapport sur la législation de l'Union qui a une incidence sur le prix des matériaux de construction et leur approvisionnement, afin de repérer, d'examiner et de supprimer les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts; | 10. demande à la Commission de publier un rapport sur la législation de l'Union qui a une incidence sur le prix des matériaux de construction et leur approvisionnement, afin de repérer, d'examiner et de supprimer les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts; |

***souligne qu'un tel rapport doit déboucher sur des propositions concrètes de déréglementation et de suppression des lourdeurs administratives inutiles, et non rester un exercice général; insiste sur l'importance de soutenir les producteurs locaux et européens de matériaux de construction afin de réduire la dépendance aux importations et de renforcer l'autosuffisance; souligne que l'autonomie stratégique du secteur de la construction est essentielle pour que l'offre de logements ne soit pas tributaire des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales;***

Or. en

**Amendement 840**
**Martin Hojsík, Brigitte van den Berg**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 10. demande à la Commission de publier un rapport sur ***la législation de l'Union*** qui ***a*** une incidence sur le prix des matériaux de construction et leur approvisionnement, afin ***de repérer, d'examiner et de supprimer les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts***; | 10. demande à la Commission de publier un rapport sur ***les facteurs ou les obstacles*** qui ***ont*** une incidence sur le prix des matériaux de construction et leur approvisionnement, afin ***d'améliorer l'accès à ces matériaux, notamment par des modifications législatives***; ***regrette l'absence d'un marché unique et unifié des matériaux et produits de construction, et invite la Commission à améliorer la mise à l'échelle des produits innovants et durables et leur accessibilité dans tous les États membres, y compris via le 28e régime***; |

Or. en

**Amendement 841**

**Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj, Johan Danielsson**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 10. demande à la Commission de publier un rapport sur la législation de l'Union qui a une incidence sur le prix des matériaux de construction et leur approvisionnement, afin de repérer, d'examiner et de supprimer les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts; | 10. demande à la Commission de publier un rapport sur la législation de l'Union qui a une incidence sur le prix des matériaux de construction et leur approvisionnement, afin de repérer, d'examiner et de supprimer les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts; ***demande un examen particulier de la concurrence dans le secteur des matériaux de construction, compte tenu de sa concentration et des distorsions potentielles; souligne la nécessité de soutenir l'utilisation circulaire des matériaux et la production durable;*** |

Or. en

**Amendement 842**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 10. demande à la Commission de publier un rapport sur la législation de l'Union qui a une incidence sur le prix des matériaux de construction et leur approvisionnement, afin de repérer, d'examiner et de supprimer les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts; | 10. demande à la Commission de publier un rapport sur la législation de l'Union qui a une incidence sur le prix des matériaux de construction et leur approvisionnement, afin de repérer, d'examiner et de supprimer les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts; ***demande à la Commission d'étudier l'incidence des droits de douane à l'importation sur la sécurité*** |

| | |
|---|---|
| | ***d'approvisionnement et les prix des matériaux de construction essentiels au secteur de la construction, et d'explorer de nouveaux marchés pour ces matériaux;*** |

Or. en

**Amendement 843**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 10. demande à la Commission de publier un rapport sur la législation de l'Union qui a une incidence sur le prix des matériaux de construction et leur approvisionnement, afin de repérer, d'examiner et de supprimer les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts; | 10. demande à la Commission de publier un rapport sur la législation de l'Union qui a une incidence sur le prix des matériaux de construction et leur approvisionnement, afin de repérer, d'examiner et de supprimer les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts; ***demande la promotion d'accords stratégiques avec les pays tiers et le renforcement du marché unique des matières premières essentielles au secteur du logement;*** |

Or. en

**Amendement 844**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|

| | |
|---|---|
| 10. demande à la Commission de publier un rapport sur la législation de l'Union qui a une incidence sur le prix des matériaux de construction et leur approvisionnement, afin de repérer, d'examiner et de supprimer les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts; | 10. demande à la Commission de publier un rapport sur la législation de l'Union qui a une incidence sur le prix des matériaux de construction et leur approvisionnement, afin de repérer, d'examiner et de supprimer les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts; ***recommande, sans avantages sociaux, économiques ou environnementaux, des mesures favorisant la compétitivité du secteur de la construction;*** |

Or. en

**Amendement 845**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 10. demande à la Commission de publier un rapport sur la législation de l'Union qui a une incidence sur le prix des matériaux de construction et leur approvisionnement, afin de repérer, d'examiner et de supprimer les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts; | 10. demande à la Commission de publier un rapport sur la législation de l'Union qui a une incidence sur le prix des matériaux de construction et leur approvisionnement, afin de repérer, d'examiner et de supprimer les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts; ***demande la mise en œuvre rapide du règlement sur les produits de construction (2024/3110);*** |

Or. en

**Amendement 846**
**Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 10**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 10. demande à la Commission de publier un rapport sur la législation de l'Union qui a une incidence sur le prix des matériaux de construction et leur approvisionnement, afin de repérer, d'examiner et de supprimer les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts; | 10. demande à la Commission de publier un rapport sur la législation de l'Union qui a une incidence sur le prix des matériaux de construction et leur approvisionnement, afin de repérer, d'examiner et de supprimer les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts***, dans le plein respect des normes environnementales et sociales applicables***; |

Or. en

**Amendement 847**
**Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 10. demande à la Commission de publier ***un rapport sur la législation de l'Union*** qui ***a*** une incidence sur le prix des matériaux de construction et leur approvisionnement, afin de repérer***, d'examiner*** et de ***supprimer*** les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts; | 10. demande à la Commission de publier ***une analyse des différentes causes*** qui ***ont*** une incidence sur le prix des matériaux de construction et leur approvisionnement, afin de repérer et de ***traiter, conformément aux compétences de l'Union et aux principes de subsidiarité,*** les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts; |

Or. en

**Amendement 848**
**Regina Doherty**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 10. demande à la Commission de | 10. demande à la Commission de |

| | |
|---|---|
| publier un rapport sur la législation de l'Union qui a une incidence sur le prix des ***matériaux*** de construction et leur approvisionnement, afin de repérer, d'examiner et de supprimer les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts; | publier un rapport sur la législation de l'Union qui a une incidence sur le prix des ***matières premières et produits*** de construction et leur approvisionnement, afin de repérer, d'examiner et de supprimer les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts; |

Or. en

**Amendement 849**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 10. demande à la Commission de publier un rapport sur la législation de l'Union qui a une incidence sur le prix des ***matériaux*** de construction et leur approvisionnement, afin de repérer, d'examiner et de supprimer les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts; | 10. demande à la Commission de publier un rapport sur la législation de l'Union qui a une incidence sur le prix des ***produits*** de construction et leur approvisionnement, afin de repérer, d'examiner et de supprimer les facteurs qui contribuent à l'augmentation des coûts; |

Or. en

**Amendement 850**
**Regina Doherty**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***10 bis. invite la Commission à veiller à ce que le processus d'harmonisation des acquis du règlement sur les produits de construction relatif au ciment et au béton permette une véritable innovation et un accès au marché pour les technologies à*** |

***faible émission de dioxyde de carbone; constate que les demandes de normalisation actuelles excluent certaines solutions novatrices et créent des obstacles pour les PME; exhorte la Commission à accélérer l'harmonisation des normes relatives au béton et à établir des voies de certification plus rapides à l'échelle de l'Union afin de soutenir la construction durable et la compétitivité;***

Or. en

**Amendement 851**
**Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***10 bis. invite la Commission à garantir une protection renforcée des ménages touchés par des matériaux de construction défectueux, compte tenu des graves conséquences sociales et économiques de tels matériaux, ainsi que de leur incidence sur la santé des personnes; souligne la responsabilité des autorités et de l'industrie de garantir la transparence et de respecter des normes élevées en matière de construction, et insiste sur la nécessité de mettre en place des garanties au niveau de l'Union pour protéger les consommateurs;*** |

Or. en

**Amendement 852**
**Maria Zacharia**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***10 bis. souligne que l'efficacité énergétique des logements doit être liée à la justice sociale et à la lutte contre la précarité énergétique; invite la Commission et les États membres à financer des programmes de rénovation de logements à grande échelle pour les ménages vulnérables, en veillant à ce que le coût de la transition écologique ne pèse pas sur les populations pauvres;*** |

Or. el

**Amendement 853**
**Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***10 bis. encourage les États membres à expérimenter la construction industrialisée, modulaire et hors site afin d'accélérer la mise en œuvre et de réduire les coûts, tout en garantissant le respect des normes de qualité et de sécurité; fait observer les éléments indiquant que les méthodes industrialisées peuvent réduire considérablement les délais de construction et contribuer à combler les pénuries d'approvisionnement;*** |

Or. en

**Amendement 854**
**Marco Falcone, Flavio Tosi, Caterina Chinnici, Letizia Moratti, Massimiliano Salini, Salvatore De Meo, Giusi Princi, Fulvio Martusciello**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***10 bis. souligne que la sécurité incendie doit être considérée comme un pilier fondamental des politiques de logement de l'Union, au même titre que l'accessibilité financière, la durabilité et l'efficacité énergétique, afin de protéger des vies humaines et d'assurer la résilience du parc immobilier de l'Union;*** |

Or. en

**Amendement 855**
**Ciaran Mullooly, Brigitte van den Berg**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***10 bis. met en lumière l'importance de la sécurité incendie et insiste pour qu'elle soit une considération centrale de la politique de logement de l'Union puisqu'elle s'avère cruciale pour protéger des vies et assurer la résilience du parc immobilier de l'Union;*** |

Or. en

**Amendement 856**
**Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***10 bis. souligne l'importance pour l'Union de renforcer sa souveraineté industrielle dans le secteur de la construction et de mettre en place des mesures permettant de détecter et de*** |

***combler les lacunes de la chaîne de production;***

Or. en

**Amendement 857**
**Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García, Nicolas Bay**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***10 bis. invite les États membres à encourager l'utilisation de matériaux de construction produits dans l'Union, soutenant ainsi la création d'emplois à l'échelon local et renforçant la compétitivité de l'Europe;*** |

Or. en

**Amendement 858**
**Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***10 ter. souligne l'importance d'améliorer la durabilité et la viabilité des bâtiments européens, d'encourager une rénovation durable et respectueuse de l'environnement tout en tenant dûment compte des situations et des contraintes des ménages vivant dans des logements nécessitant une rénovation, et demande que les nouveaux logements répondent à des normes de qualité élevées en matière d'isolation, d'efficacité énergétique, de qualité de l'air intérieur et de sécurité incendie;*** |

Or. en

**Amendement 859**
**Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Lara Magoni, Nora Junco García, Nicolas Bay**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***10 ter. invite la Commission à inclure des clauses d'origine minimales pour les projets cofinancés par l'Union dans le secteur de la construction durable, à établir des quotas minimaux de composants «Fabriqués dans l'Union» et à lancer des programmes de soutien à la reconversion industrielle, à la recherche et à l'investissement au sein de la chaîne de valeur européenne;*** |

Or. en

**Amendement 860**
**Ciaran Mullooly**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***10 ter. préconise une meilleure coordination au niveau de l'Union pour renforcer la sécurité incendie dans les États membres; souligne la valeur ajoutée que la coopération au niveau de l'Union peut apporter pour renforcer les efforts des États membres;*** |

Or. en

**Amendement 861**

**Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10 quater (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***10 quater. met en garde contre la très faible offre de logements accessibles et ses effets néfastes sur l'intégration socio-économique et l'autonomie des personne en situation de handicap, et exhorte la Commission et les États membres à augmenter significativement l'offre de logements accessibles et à mettre en place des mécanismes garantissant un ratio suffisant de logements accessibles dans les nouvelles constructions, notamment par l'introduction d'une conditionnalité pour accéder aux fonds européens concernés;*** |

Or. en

**Amendement 862**
**Ciaran Mullooly**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10 quater (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***10 quater. invite les États membres concernés à garantir une réparation intégrale et en temps utile à toutes les personnes, à tous les propriétaires, à toutes les collectivités et à toutes les petites entreprises affectées par des produits en béton défectueux – notamment les blocs contaminés par le mica – en instaurant un système d'indemnisation couvrant 100 % des coûts de remise en état, de reconstruction ou de reconstitution; souligne que cette réparation doit s'appliquer à toutes les juridictions concernées, afin de garantir une*** |

***cohérence transfrontière;***

Or. en

**Amendement 863**
**Ciaran Mullooly**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10 quinquies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***10 quinquies. invite la Commission à examiner d'urgence, en étroite consultation avec les États membres concernés, si la réglementation, les financements, les règles relatives aux aides d'État ou les normes de l'Union, telles que la norme IS EN 771-3:2011+A1:2015, peuvent être utilisés ou adaptés pour garantir que les systèmes d'indemnisation, en particulier ceux relatifs aux produits en béton défectueux ou contaminés par le mica, soient correctement financés et conformes aux obligations de l'Union, notamment en matière d'environnement, de sécurité, de protection des consommateurs et de normes applicables aux produits de construction;*** |

Or. en

**Amendement 864**
**Ciaran Mullooly**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 10 sexies (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***10 sexies. signale aux États membres qu'ils pourraient envisager des réductions temporaires de TVA sur les matériaux de construction résidentielle afin de réduire*** |

***les coûts du logement et d'accélérer la construction;***

Or. en

**Amendement 865**
**Irmhild Boßdorf**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| ***11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux;*** | ***supprimé*** |

Or. de

**Amendement 866**
**Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; | 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière***, tout en maintenant des normes raisonnables de performance énergétique et acoustique***, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; ***souligne que l'innovation doit avant tout réduire les coûts et accélérer la construction, soutenir les entreprises locales et l'artisanat traditionnel, et contribuer à l'autosuffisance européenne***; ***insiste sur le fait que le soutien à l'innovation ne doit pas engendrer de charges administratives supplémentaires pour les petites entreprises;*** |

Or. en

**Amendement 867**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; | 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; ***invite à l'élaboration et au déploiement de solutions et de technologies pour la maison connectée, notamment pour les personnes ayant des besoins spécifiques, afin de favoriser leur autonomie et leur inclusion sociale, comme solution de remplacement à l'aide institutionnelle;*** |

Or. en

**Amendement 868**
**Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation | 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation |

dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction***, en particulier l'innovation portée par les microentreprises*** et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux;

***socialement responsable*** dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin ***d'améliorer les normes du travail,*** de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande ***aux autorités publiques compétentes de veiller à ce que l'innovation dans le secteur du logement n'entraîne pas une hausse des coûts du logement ni le déplacement des résidents; demande*** que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction***, notamment celle menée par les microentreprises*** et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux;

Or. en

**Amendement 869**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et | 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et |

| | |
|---|---|
| d’accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l’efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d’œuvre, y compris l’industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l’Union viennent renforcer le soutien à l’innovation dans le secteur de la construction, en particulier l’innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; | d’accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l’efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d’œuvre, y compris l’industrialisation et la numérisation des techniques de construction***, le cas échéant, tout en veillant à ce que les méthodes de construction traditionnelles et hybrides continuent d’être soutenues, en particulier dans le contexte de la rénovation***; demande que les fonds nationaux et de l’Union viennent renforcer le soutien à l’innovation dans le secteur de la construction, en particulier l’innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; |
| | Or. en |

**Amendement 870**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l’innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d’améliorer la qualité du parc immobilier en termes d’efficacité énergétique, d’isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d’accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l’efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre | 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l’innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d’améliorer la qualité du parc immobilier en termes d’efficacité énergétique, d’isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d’accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l’efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre |

| | |
|---|---|
| intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; | intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; ***invite à encourager les technologies innovantes produites dans l'Union qui peuvent lutter contre la précarité énergétique;*** |

Or. en

**Amendement 871**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de | 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de |

| | |
|---|---|
| nouveaux matériaux; | nouveaux matériaux; ***demande que des instruments financiers européens aident les PME à développer la construction modulaire et hors site de logements;*** |

Or. en

**Amendement 872**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; | 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes ***de performance énergétique,*** d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux***, et qu'ils associent le soutien à l'innovation à l'accessibilité financière et à la réduction des émissions***; |

Or. en

**Amendement 873**

**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; | 11. ***souligne que les cadres réglementaires devraient soutenir l'innovation plutôt que l'entraver;*** encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; |

Or. en

**Amendement 874**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; | 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; ***invite à renforcer l'Observatoire européen du secteur de la construction;*** |

Or. en

**Amendement 875**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et | 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et |

| | |
|---|---|
| d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; | d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; ***invite à la normalisation de la modélisation des informations de la construction (BIM);*** |

Or. en

**Amendement 876**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que | 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation***, par exemple au moyen de procédures transparentes de passation de marchés publics,*** dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris |

| | |
|---|---|
| les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; | l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; |

Or. en

**Amendement 877**
**Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Ciaran Mullooly**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; | 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, ***de qualité de l'air intérieur et de ventilation,*** d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière ***ainsi que de sécurité incendie***, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; |

Or. en

**Amendement 878**
**Barry Cowen**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique***, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle*** et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; | 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans ***la productivité et*** l'innovation dans le secteur du logement ***afin d'accroître les capacités et de réduire les coûts de construction***, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation ***et à la recherche*** dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux ***et méthodes de construction***; |

Or. en

**Amendement 879**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 11. encourage les pouvoirs publics | 11. encourage les pouvoirs publics |

compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux;

compétents à investir dans l'innovation***, notamment au moyen des initiatives d'Horizon Europe,*** dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux;

Or. en

**Amendement 880**
**Dirk Gotink**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre | 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique***, de qualité de l'air intérieur et de ventilation***, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur |

intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux;

rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux;

Or. en

**Amendement 881**
**Regina Doherty**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité ***et*** de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; | 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité***,*** de renforcer l'efficacité ***et la décarbonation*** dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre ***et de carbone***, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; |

Or. en

**Amendement 882**
**Oihane Agirregoitia Martínez**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; | 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle***, d'abordabilité*** et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; |

Or. es

**Amendement 883**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|

| | |
|---|---|
| 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; | 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation***, la préfabrication*** et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; |

Or. en

**Amendement 884**
**Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de | 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle***, d'accessibilité*** et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le |

| | |
|---|---|
| construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; | processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; |

Or. en

**Amendement 885**
**Martin Hojsík, Brigitte van den Berg**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; | 11. encourage les pouvoirs publics compétents à investir dans l'innovation dans le secteur du logement, non seulement afin d'améliorer la qualité du parc immobilier en termes d'efficacité énergétique, d'isolation acoustique et thermique, de solidité structurelle et d'accessibilité financière, mais aussi afin de stimuler la productivité et de renforcer l'efficacité dans le processus de construction lui-même, grâce à des méthodes plus rapides, avec un meilleur rapport coût-efficacité et à moindre intensité de main-d'œuvre, y compris l'industrialisation et la numérisation des techniques de construction; demande que les fonds nationaux et de l'Union viennent renforcer le soutien à l'innovation dans le secteur de la construction, en particulier l'innovation portée par les microentreprises et les PME ***européennes*** axées sur la recherche sur de nouveaux matériaux; |

Or. en

**Amendement 886**
**Maria Zacharia**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11 – alinéa 1 (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***Protection des résidences principales*** |

Or. el

**Amendement 887**
**Maria Zacharia**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***11 bis. invite la Commission à prendre des mesures pour mettre en place un cadre européen de protection des résidences principales afin d'empêcher les saisies immobilières qui privent les ménages vulnérables de leur droit fondamental à un logement; souligne que la perte de la résidence principale pour cause d'insolvabilité constitue une injustice sociale et une violation des principes du socle européen des droits sociaux; invite la Commission et les États membres à mettre en place des mécanismes de prévention et de protection, tels que des programmes d'aide publique, de règlement des dettes, d'aide au logement ou de rachat social de logements, afin qu'aucun ménage, en particulier les familles à faibles revenus, les chômeurs, les personnes âgées et les personnes handicapées, ne perde son logement en raison d'une difficulté financière temporaire ou structurelle; souligne la*** |

***nécessité d'une orientation européenne garantissant la proportionnalité, la transparence et le respect de la dignité humaine dans les procédures d'exécution forcée;***

Or. el

**Amendement 888**
**Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***11 bis. souligne que l'innovation doit s'accompagner de normes du travail rigoureuses, de conditions de travail sûres et de contrats stables pour rendre le secteur de la construction plus attractif et durable; insiste donc sur la nécessité d'assurer pleinement et entièrement le respect et l'application des droits des travailleurs; invite à un renforcement du contrôle et de l'application de la législation dans le secteur de la construction afin de garantir le respect du droit du travail et des normes connexes; souligne le potentiel des outils numériques de contrôle, tels que les cartes d'identité sociale, le passeport européen de sécurité sociale et les registres des sociétés, pour améliorer l'application de la législation et détecter la fraude et les abus, notamment dans les chaînes de sous-traitance;*** |

Or. en

**Amendement 889**
**Marco Falcone, Letizia Moratti, Flavio Tosi, Caterina Chinnici, Massimiliano Salini, Salvatore De Meo, Giusi Princi, Fulvio Martusciello**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***11 bis. préconise un investissement accru dans l'innovation au sein du secteur du logement, visant à développer de nouvelles technologies qui amélioreront le parc immobilier, le rendant plus économe en énergie, plus durable, de meilleure qualité et plus abordable; invite, compte tenu de l'afflux potentiel de produits en provenance de pays tiers sur le marché de l'Union, à encourager les technologies produites en Europe qui peuvent lutter contre la précarité énergétique, telles que les pompes à chaleur et autres technologies à faible incidence, au moyen de subventions ciblées et en appliquant le principe de préférence européenne dans les marchés publics;*** |

Or. en

**Amendement 890**
**Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Lara Magoni, Nora Junco García, Nicolas Bay**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***11 bis. prend note du rôle prometteur de la construction hors site pour soutenir la modernisation du secteur de la construction et améliorer l'efficacité à tous les maillons de la chaîne de valeur; fait observer que la fabrication hors site peut contribuer à une réalisation de projets nettement plus rapide et à des économies potentielles par rapport aux méthodes traditionnelles, tout en garantissant une meilleure qualité et en réduisant la production de déchets;*** |

***souligne que cette approche peut également améliorer le respect des normes de sécurité, contribuer à pallier la pénurie de main-d'œuvre, renforcer les chaînes d'approvisionnement locales et favoriser la création d'emplois;***

Or. en

**Amendement 891**
**Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11 bis (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***11 bis. souligne l'importance de trouver un équilibre entre rénovation et construction neuve, reconnaissant que si la rénovation est souvent plus rapide et plus rentable, l'offre de logements neufs demeure indispensable dans les zones urbaines en forte croissance;*** |

Or. en

**Amendement 892**
**Maria Zacharia**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 11 ter (nouveau)**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| | ***11 ter. souligne que les États membres qui autorisent ou encouragent les saisies immobilières massives de résidences principales enfreignent des valeurs sociales fondamentales et exposent leurs citoyens au risque d'exclusion sociale; invite la Commission à envisager l'imposition de sanctions ou la suspension du financement européen en cas de*** |

| | |
|---|---|
| | ***violation systématique du droit au logement;*** |

Or. el

**Amendement 893**
**Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| Garantir la sécurité juridique: ***le droit fondamental*** à la propriété privée | Garantir la sécurité juridique ***conformément à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne***: ***les droits fondamentaux*** à la ***dignité humaine, à l'interdiction des traitements dégradants, à la non-discrimination et à la***propriété privée***;*** |

Or. en

**Amendement 894**
**Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| Garantir la sécurité juridique: le droit fondamental à la propriété privée | Garantir la sécurité juridique: le droit fondamental à la propriété privée ***et à l'aide au logement*** |

Or. en

**Amendement 895**
**Martin Hojsík**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| Garantir la sécurité juridique: le droit ***fondamental*** à ***la propriété privée*** | Garantir la sécurité juridique: le droit ***humain*** à ***un logement convenable*** |

Or. en

**Amendement 896**
**Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj**

**Proposition de résolution**
**Sous-titre 8**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| ***Garantir la sécurité juridique:*** le droit ***fondamental*** à ***la propriété privée*** | Le ***droit de propriété et le*** droit à ***un logement convenable*** |

Or. en

**Amendement 897**
**Irmhild Boßdorf, Volker Schnurrbusch**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 12**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les | 12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les |

schémas d’occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l’occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;

schémas d’occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l’occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens; ***met également en garde contre les interdictions nationales de location de bâtiments à faible efficacité énergétique, étant donné que ces mesures peuvent porter atteinte au droit de propriété, conformément à l’article 17 de la charte des droits fondamentaux de l’Union européenne; souligne que les rénovations énergétiques ne peuvent avoir lieu que sur une base volontaire et s’opposent à toute mesure obligatoire ou intrusive au titre du pacte vert, car elles interféreraient de manière disproportionnée avec les compétences nationales et le droit de propriété des citoyens; invite la Commission à s’abstenir de poursuivre la mise en œuvre de ces exigences;***

Or. de

**Amendement 898**
**Julie Rechagneux, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Rachel Blom**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 12**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 12. rappelle que les citoyens de l’Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d’en disposer et d’en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l’Union visant à prévenir et à combattre toute forme d’occupation illégale de logements, en ce qu’elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d’un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de | 12. rappelle que les citoyens de l’Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d’en disposer et d’en hériter***; appelle de ses voeux des politiques coordonnées dans le respect des compétences nationales pour prévenir et combattre toutes les formes d'occupation illégale du logement, y compris contre le squat, qui porte atteinte directement aux droits fondamentaux des propriétaires***; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l’Union visant à prévenir et à combattre |

| | |
|---|---|
| données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens; | toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens; ***condamne l'instrumentalisation de la crise du logement par certaines associations de soutien aux sans-abri qui utilisent le squat comme mode d'action militante, portant ainsi atteinte au droit de propriété et troublant l'ordre public;*** |

Or. fr

**Amendement 899**
**Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, György Hölvényi, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova, Rachel Blom**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 12**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de | 12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité***; appelle de ses vœux des politiques coordonnées, dans le plein respect des compétences nationales, pour*** |

données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;

***prévenir et lutter contre toutes les formes d'occupation illégale de logements, y compris le squattage, qui constitue une violation directe des droits fondamentaux des propriétaires***; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens; ***condamne l'instrumentalisation de la crise du logement par certaines organisations de soutien aux personnes sans domicile qui recourent au squattage comme moyen d'action militante, portant ainsi atteinte aux droits de propriété et perturbant l'ordre public;***

Or. en

**Amendement 900**
**Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García, Nicolas Bay**

**Proposition de résolution**
**Paragraphe 12**

| *Proposition de résolution* | *Amendement* |
|---|---|
| 12. rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de | 12. ***condamne fermement le phénomène d'occupation illégale de propriétés privées et publiques à travers l'Europe (squattage), qui porte atteinte au droit fondamental à la propriété privée, et invite les États membres à protéger ce droit fondamental et à mettre en place des mécanismes juridiques rapides et efficaces, y compris l'incrimination, afin de rétablir la possession légale;*** rappelle que les citoyens de l'Union ont le droit de jouir de la propriété des biens acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et |

données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;

d'en hériter; plaide en faveur de politiques coordonnées au niveau de l'Union visant à prévenir et à combattre toute forme d'occupation illégale de logements***, ainsi que contre les cas de non-respect prolongé ou abusif des contrats de location qui privent les propriétaires de l'usage légitime de leur logement***, en ce qu'elles constituent un élément crucial pour garantir la sécurité juridique, la stabilité économique et la sécurité; demande la création d'un registre européen des occupations illégales afin de soutenir la coopération, la collecte de données et le partage d'informations entre les États membres et de détecter les schémas d'occupation en lien avec la criminalité; juge essentiel de défendre le droit de propriété et de combattre l'occupation illégale, en garantissant des mécanismes juridiques rapides et efficaces pour la récupération des biens;

Or. en